

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

DEUXIÈME
RAPPORT ANNUEL

SUR L'EXERCICE
1932



SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

DEUXIÈME
RAPPORT ANNUEL

SUR L'EXERCICE
1932



1978 J 407

SRQ

Bibliothek

SP 12 - 2f

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Membres de la S.S.R. — Comité et organes de la Société —	
Vérificateurs des comptes	4
Chapitre I. Introduction	5
„ II. Activité des Organes de la S.S.R.	6
„ III. Enseignement	15
„ IV. Propagande	18
„ V. Informations diverses	21
„ VI. Union Internationale de Radiodiffusion	26
„ VII. Renseignements financiers et statistiques . .	27
„ VIII. Exposés des Sociétés Régionales sur leur activité	31
<i>Société Romande de Radiodiffusion, Lausanne</i>	31
<i>Radiogenossenschaft in Zürich</i>	33
<i>Société des Emissions Radio-Genève</i>	35
<i>Radiogenossenschaft Bern</i>	38
<i>Radiogenossenschaft Basel</i>	40
<i>Ostschweizerische Radio-Gesellschaft, St-Gall</i>	44
<i>Ente Autonomo per la Radiodiffusione nella Svizzera italiana</i>	46
Annexes: Graphiques-Statistiques:	
Total des concessionnaires de T.S.F. au 31 décembre 1932	I
Densité des auditeurs par cent habitants	II
Densité des concessionnaires de T.S.F. dans les réseaux téléphone au 31 décembre 1932	III
Tableau comparatif des auditeurs de T.S.F. et des abon- nés au téléphone	IV
Développement mondial de la Radiodiffusion	V
Réseau radiophonique suisse	VI
Réseau de télédiffusion suisse	VII
Composition des programmes en pour-cent	VIII

Membres de la Société Suisse de Radiodiffusion :

Société Romande de Radiodiffusion, Lausanne.

Radiogenossenschaft in Zürich.

Société des Emissions Radio-Genève.

Radiogenossenschaft Bern.

Radiogenossenschaft Basel.

Ostschweizerische Radiogesellschaft, St. Gallen.

Ente Autonomo per la Radiodiffusione nella Svizzera Italiana, Lugano.

Organes de la S.S.R. :

Comité :

Président :

M. *H. Gwalter*, président de la «Radiogenossenschaft in Zürich».

Vice-Présidents :

M. *Ch. Baud*, président de la «Société Romande de Radiodiffusion»,
Lausanne.

M. *H. Lauterburg*, président de la «Radiogenossenschaft Bern».

Administrateur-Délégué :

M. *Mce. Rambert*, délégué par le Département fédéral des Postes et
des Chemins de fer.

Membres :

M. *A. Muri*, délégué par le Département fédéral des Postes et des
Chemins de fer.

M. *M. Haissly*, président de la «Société des Emissions Radio-Genève».

M. *A. Freuler*, président de la «Radiogenossenschaft Basel».

M. *M. Ritter*, président de la «Ostschweizerische Radiogesellschaft,
St. Gallen».

M. *F. Borella*, délégué de la «Ente Autonomo per la Radiodiffusione
nella Svizzera Italiana», Lugano.

Office de la S.S.R.

30, Neuengasse, Berne.

Directeur : M. *M. Rambert*, administrateur-délégué de la S.S.R.

Secrétaire : M. *R. de Reding*, secrétaire de la S.S.R.

Vérificateurs des comptes :

M. *E. Borel*, Neuchâtel.

M. *V. Wiedeman-Hauser*, Lucerne.

M. *F. Lüthi*, D. G. T., Berne.

I.

Introduction.

Le deuxième exercice de la S.S.R. s'est achevé sur un véritable succès pour la radiodiffusion suisse. Le nombre des concessionnaires d'appareils récepteurs a passé de 150,021, fin 1931, à 231,397, fin 1932 (voir le graphique des augmentations à la fin de ce rapport), soit une augmentation de plus de 81,000 adhérents à la T.S.F. en une année, dépassant ainsi de beaucoup les prévisions les plus optimistes. Le 5,69% de la population totale (contre 3,69% fin 1931) est ainsi pourvu d'appareils récepteurs. Si l'on admet, comme on le fait généralement, que chaque récepteur comporte au moins 3 auditeurs en moyenne, cela représente actuellement près de 700,000 auditeurs, sans parler des Suisses à l'étranger et des étrangers eux-mêmes, dont le nombre est incontrôlable mais qui doit être très important si l'on en juge par l'excellente réception des stations suisses dans la plupart des pays d'Europe et les nombreuses lettres de félicitations que nous recevons de l'étranger.

Cette augmentation du nombre de nos auditeurs est réjouissante. Elle est une preuve palpable que la nouvelle organisation de la radiodiffusion suisse et le travail accompli, bien qu'avec des ressources encore insuffisantes, ont porté leurs fruits.

Nous recevons encore parfois cependant des lettres d'écouteurs nous demandant s'il ne serait pas possible de remplacer tels numéros de nos programmes par d'autres qu'ils préfèrent. Les uns voudraient plus de musique sérieuse, les autres plus de musique populaire, d'autres moins de musique et plus de conférences. Bref ce qui plaît aux uns déplaît souvent aux autres et il n'est guère possible, dans un service public comme l'est la radiodiffusion, de contenter tout le monde.

Nous faisons de notre mieux. Nos directeurs ont le souci constant de tenir compte, dans la mesure du possible, de toutes idées ou suggestions intéressantes et d'améliorer incessamment leurs programmes. Mais le nombre infime des réclamations, par rapport au total des écouteurs, semble démontrer cependant que nous sommes sur la bonne voie et si, comme nous pouvons l'espérer aujourd'hui,

d'hui, l'accroissement des adhérents à la radiodiffusion nous apporte les moyens matériels sur lesquels nous sommes en droit de compter pour développer notre activité, nous pourrons, à l'avenir offrir à nos auditeurs des programmes toujours plus substantiels et mieux préparés.

On ne se rend pas suffisamment compte, dans le public, que pour améliorer les programmes il ne suffit pas de s'adresser à de meilleurs artistes. Sans parler du fait évident qu'un bon artiste coûte plus cher qu'un médiocre, la condition première d'une bonne exécution, ou d'une exécution intéressante, dépend, pour la plus grande part, de sa préparation minutieuse. Mais une telle préparation nécessite généralement des études, des recherches, des expériences, des répétitions nombreuses. Pour une exécution, qui durera une demi-heure ou une heure au microphone, il aura fallu, suivant les cas, souvent y consacrer des heures et des journées d'un travail préparatoire intense. Et ce travail de préparation mobilisera non seulement des artistes mais aussi des techniciens, des dactylographes, des spécialistes, tout un personnel soi-disant administratif mais qui, en réalité, est tout aussi indispensable au succès de tel ou tel numéro du programme que le ou les exécutants proprement dits.

Donc, répétons-le encore, plus les ressources de la S.S.R. seront élevées plus ses programmes seront choisis, plus elle sera en mesure de stimuler la production nationale et plus nombreux aussi seront les travailleurs intellectuels et les artistes de toutes classes qui en profiteront, tout en faisant bénéficier les auditeurs de leurs créations.

II.

Activité du Comité de la S.S.R.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité de la Société suisse de radiodiffusion a consolidé son organisation par l'élaboration, après des discussions approfondies, d'un règlement intérieur, actuellement soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance. Il a tenu 11 séances au cours desquelles il a examiné et résolu un grand nombre de questions d'intérêt général pour la radiodiffusion, préparées par l'Office ou des commissions spéciales. Nous résumerons ci-après les plus intéressantes.

1. *Studios secondaires.* Les programmes émis par les stations nationales de Beromünster et de Sottens, et leurs stations-relais,

sont assurés, comme on sait, par les cinq studios de Zurich, Berne, Bâle, Lausanne et Genève. Un sixième studio a été aménagé en 1932 à Lugano; il alimentera l'émetteur national de la Suisse italienne (Monte Ceneri) qui sera mis en service régulier vers le milieu de 1933.

La Suisse est, avec la Hollande, le seul pays d'Europe où un émetteur est alimenté par plusieurs studios. Un studio alimentant plusieurs émetteurs serait plus normal. Cette particularité de notre pays s'explique par son régionalisme très développé et ses trois langues officielles, par la dissémination de ses principaux centres de culture et aussi par l'état de fait qui existait au moment où le nouveau régime de la radiodiffusion suisse a été institué, il y a deux ans.

Cette multiplicité de studios présente des avantages et des désavantages, mais elle ne saurait cependant être encore étendue sans sérieux inconvénients dont le principal serait un éparpillement regrettable des ressources dont dispose notre Société.

Toutefois pour répondre aux vœux de quelques membres des Sociétés régionales qui auraient désiré installer des studios secondaires un peu partout, sous le prétexte que le microphone doit être accessible à tous, ou obtenir des allocations spéciales afin d'assurer des retransmissions régulières d'autres villes que celles où se trouvent les studios principaux, la question fut soumise à l'autorité concédante qui se prononça nettement pour la négative. Dans sa réponse, on lit «qu'il n'est pas possible de concevoir une décentralisation du service des programmes plus accentuée que celle qui existe actuellement, car elle ne se justifierait pas». Et plus loin: «Sauf les cas de retransmissions de manifestations locales ou de concerts donnés par des chœurs, corps de musique, ensembles, etc., les retransmissions régionales devraient, dans la règle, s'effectuer depuis l'un des studios principaux. Les frais de déplacement des exécutants sont généralement moins importants que ceux d'un technicien avec tout son appareillage, les conditions acoustiques et les résultats sont meilleurs.»

Ces prescriptions n'excluent donc pas la possibilité de retransmettre les manifestations de valeur qui se déroulent dans d'autres centres que ceux où se trouvent les studios et la statistique de telles retransmissions, publiée à la fin de ce rapport, démontre que les occasions d'y avoir recours sont fréquentes. Mais il ne faut pas perdre de vue que la radiodiffusion a pour but le profit et l'agrément de l'écouteur et non la satisfaction de l'exécutant et c'est sans doute la raison pour laquelle la concession a fort sage-

ment disposé que, sauf recours, nul n'a juridiquement le droit d'utiliser le service de radiodiffusion pour diffuser des œuvres artistiques, littéraires et autres œuvres intellectuelles.

2. *Exécutions hors des studios.* La réalisation des émissions provenant d'autres villes que celles où se trouvent les studios est, pour en assurer le succès, liée à certaines conditions d'ordre technique.

Les conducteurs qui relient le microphone (avec son amplificateur approprié) avec le studio, doivent permettre une retransmission sans distorsion de toute la bande des fréquences musicales. Les conducteurs à faible pupinisation qui, dans nos câbles, ont été prévus pour remplir ces conditions, sont utilisés pour les transmissions des studios aux émetteurs et pour celles destinées aux abonnés à la télédiffusion (réseau suisse des liaisons radiophoniques). Il n'est par conséquent pas possible d'utiliser ces circuits pour transmettre la modulation du microphone au studio le plus proche d'où elle devrait être réglée au niveau normal par l'amplificateur qui s'y trouve. L'administration du téléphone a proposé, en conséquence, d'effectuer, à titre d'essai, le réglage de la modulation microphonique sur place, à l'aide d'un amplificateur spécial portatif. Cette proposition fut acceptée.

Au cours des entretiens qui ont eu lieu à ce sujet, les directeurs des studios et leurs techniciens ont émis certains doutes sur la réussite de ces transmissions directes en dehors des studios et proposèrent d'utiliser, dans de tels cas, des lignes ordinaires pour les abonnés à la télédiffusion, ce qui nécessiterait un ajustement spécial de ces lignes sans toutefois qu'une réception parfaite puisse être garantie.

Avant de poursuivre la discussion sur cette question, et sur celle qui s'est également posée au cours de l'année dernière, d'un contrôle central des services techniques des studios, le Comité a décidé de procéder à des essais, conformément aux suggestions de l'administration.

3. *Service des dernières nouvelles.* Ce service, l'un des plus importants dans le domaine de l'actualité, a été confié à l'Agence Télégraphique Suisse, selon contrat du 15 juillet 1931. L'Agence Télégraphique Suisse nous livre non seulement la matière des dernières nouvelles mais s'occupe de leur rédaction dans les trois langues nationales et de leur diffusion par des speakers spéciaux.

Le Comité a examiné la possibilité d'organiser ce service sous notre propre responsabilité. La réalisation de ce projet s'est heurté

jusqu'ici à certaines difficultés d'ordre pratique, mais il reste à l'étude.

A la suite de nombreuses interventions, échange de lettres et entretiens personnels avec la direction de l'Agence Télégraphique Suisse, le service des dernières nouvelles a pu être amélioré au cours de l'exercice écoulé, mais, grâce à l'expérience acquise et à la possibilité que nous aurons déjà cette année d'affecter une somme plus importante à ce service, ce qui permettra entr'autres d'engager un rédacteur spécialement affecté au choix et à la présentation des dernières nouvelles, nous espérons pouvoir, en collaboration avec l'A.T.S., le rendre bientôt encore plus intéressant et plus complet.

4. *Politique et Radiodiffusion.* Notre Comité a eu à s'occuper à plusieurs reprises des limites dans lesquelles des sujets touchant à la politique et à la religion pouvaient être admis devant le microphone.

On sait qu'à son § 10, chiffre 5, notre concession n'admet pas à l'émission la propagande politique, électorale et confessionnelle. Le texte allemand dit «parteilpolitische oder konfessionelle Propaganda». Cette disposition est limitative, elle n'exclut dont pas «a priori» de nos programmes des conférences ou des controverses impartiales sur des sujets touchant à la politique ou à la religion, encore moins sur des questions économiques ou sociales. L'autorité concédante qui est, comme on sait, le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer, a expressément reconnu, dans une lettre adressée à l'administrateur-délégué de la S.S.R., en novembre 1931, que telle était bien l'interprétation qu'il convenait de donner au susdit paragraphe de la concession.

Nos programmes ont donc comporté, au cours de l'année dernière, un assez grand nombre de conférences sur de tels sujets. Quelques-uns d'entr'elles ont donné lieu à certaines critiques et même à des polémiques de presse, sans gravité réelle du reste, les protestataires ayant généralement reconnu eux-mêmes qu'il n'était pas toujours possible de tirer une ligne de démarcation rigide entre ce qui peut et ce qui ne peut pas être dit au microphone et qu'il fallait être indulgent dans le cas où quelques erreurs d'appréciation viendraient à se produire dans un domaine aussi nouveau, et où seule l'expérience pourra permettre d'établir des règles précises.

Mais la grande majorité de nos conférences sur des sujets politiques, religieux ou économiques, qui ont même comporté des

essais réussis et parfaitement objectifs de controverses entre des personnalités de partis opposés, se sont déroulées sans incident et semblent avoir été très appréciées par bon nombre de nos écouteurs.

On pourrait néanmoins se demander s'il serait préférable de renoncer purement et simplement à toute conférence touchant à de tels sujets. Nous ne le croyons pas. Notre Comité, appuyé par la grande majorité des membres de la Société Suisse de Radiodiffusion, est d'avis qu'une mesure aussi radicale serait de nature à diminuer singulièrement le rôle que la radiodiffusion est appelée à jouer comme instrument d'information, d'éducation et de culture générale. Elle serait au surplus d'une application malaisée et pourrait être interprétée comme un manque de confiance dans le bon sens et la maturité de notre peuple.

On comprendrait en effet difficilement que, précisément dans un pays comme le nôtre, où les électeurs sont appelés à se prononcer directement sur certaines lois, il soit interdit de se servir d'un aussi merveilleux instrument d'information que la radiodiffusion pour les éclairer aussi complètement que possible sur le pour et le contre des questions qui peuvent être soumises à leur appréciation.

Quoiqu'il en soit, la question est actuellement posée devant l'autorité concédante et il convient d'attendre la décision qui interviendra sans doute prochainement avant d'en poursuivre l'examen.

Bien entendu, la soumission préalable des manuscrits reste une nécessité inéluctable pour pouvoir s'assurer non seulement que la conférence est digne d'être radiodiffusée mais encore qu'elle ne contient rien qui soit contraire aux dispositions de la concession. Cette mesure d'élémentaire précaution, qui fait règle dans tous les pays, a finalement aussi été généralement admise chez nous.

Il suffira sans doute d'apporter toute la vigilance voulue à l'examen des manuscrits, comme cela se pratique déjà actuellement, pour que tout danger de propagande inadmissible puisse être évité.

5. *Télédiffusion et Radio-centrales.* Au cours de l'exercice écoulé, les deux radio-centrales «Radibus» et «Rediffusion» ainsi que l'administration fédérale des téléphones ont développé leurs système de distribution par fil des programmes de la radiodiffusion dont nous avons déjà parlé dans notre précédent rapport.

Les deux sociétés ci-dessus comptaient ensemble, au 31 dé-

cembre 1932, environ 2000 abonnés, l'administration des téléphones 6750. Comme chaque abonné est astreint au même droit annuel de frs. 15.— que les sans-filistes, cela représente un appoint intéressant aux ressources du service de la radiodiffusion.

Les radio-centrales, qui ont leur propre réseau de distribution, offrent à leurs abonnés trois programmes à choix, soit ceux de nos deux émetteurs nationaux, plus un programme étranger qui est capté au moyen d'un radio-récepteur.

L'administration des téléphones utilise pour ses transmissions de programmes le fil même qui relie l'abonné à la centrale téléphonique. Si l'abonné est appelé au téléphone, la communication avec le haut-parleur est automatiquement interrompue pour reprendre aussitôt que la conversation est terminée. Au moyen d'un sélecteur qui agit sur un tableau de distribution placé à la centrale, exactement comme le sélecteur des téléphones, l'abonné à la télédiffusion peut déjà actuellement, dans certaines villes, obtenir à volonté une des deux stations de Beromünster ou de Sotens. L'administration étudie actuellement la possibilité de mettre encore à la disposition de ses abonnés un ou plusieurs programmes étrangers captés soit par fil international, soit par radio-récepteur.

On pourrait donc très bien concevoir un accord entre pays voisins, à des conditions acceptables, pour la retransmission, par fil, disons d'un programme par pays, les programmes de pays plus éloignés étant captés par des récepteurs radio-électriques, de telle façon qu'on pourrait ainsi mettre à la disposition de l'abonné à la télédiffusion plusieurs programmes, à son choix. La télédiffusion présenterait ainsi, dans certains centres infestés de parasites, un grand avantage sur la réception par radio.

L'administration des téléphones a fait, durant l'année dernière, de fréquents essais pour mettre à la disposition de ses abonnés à la télédiffusion des programmes étrangers en dehors des heures d'émission des stations nationales suisses et nous a demandé d'intervenir auprès des sociétés de radiodiffusion des 4 pays limitrophes pour obtenir qu'elles mettent leur modulation à notre disposition. Elle estime que du moment que les écouteurs de la radiodiffusion peuvent recevoir librement les émissions étrangères, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même pour les abonnés à la télédiffusion, puisque ces derniers paient les mêmes droits.

Tant que les émissions étrangères sont captées par radio-récepteur, il n'y a aucune difficulté, mais si celles-ci sont retransmises par fil la question change d'aspect et soulève divers problèmes d'ordre juridique, spécialement en ce qui concerne les

droits d'auteurs et les droits des exécutants, puisqu'à ce moment c'est la station d'émission étrangère qui en devient responsable.

Si, d'autre part, la D.G.T. se borne à mettre à disposition de ses abonnés la modulation des programmes étrangers telle qu'elle la reçoit à la centrale, l'abonné étant libre de la prendre quand il veut, ce n'est plus qu'une question purement technique. Si, au contraire, il faut choisir certains numéros des programmes étrangers et assumer ainsi une responsabilité par le choix même qu'on en fait, il devient nécessaire de créer un service spécial avec des employés qualifiés. Il est probable que, dans ce cas, l'administration aurait intérêt à s'entendre avec notre Société. Des pourparlers ont du reste déjà eu lieu au cours de l'année dernière entre la D.G.T. et nous à ce sujet et notre Comité suit le développement de ce nouveau système de communication à tous, avec le plus grand intérêt.

6. *Communication des programmes à la presse.* Le § 13 de notre concession est ainsi conçu: «La concessionnaire veillera à ce que les programmes soient publiés intégralement et en temps utile dans tous les journaux suisses de radiodiffusion lui servant d'organes de publication. Des extraits de programmes devront être remis, moyennant indemnité équitable, aux autres journaux qui en font la demande.»

D'après les statuts de la S.S.R., il incombe à son Comité de désigner les organes de publication auxquels elle entend confier le soin de publier intégralement ses programmes.

Celui-ci a donc tout naturellement désigné à cet effet les trois journaux spéciaux «Le Radio» pour la Suisse romande, la «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» et la «Schweizer Radio-Illustrierte» pour la Suisse allemande.

Ces journaux, spécialement consacrés à la radiodiffusion, ont été créés, il y a plusieurs années déjà. Leurs débuts ont été difficiles et il n'était que juste qu'ayant été à la peine ils fussent à l'honneur. D'autant plus qu'ils ont rendu à la cause de la radiodiffusion suisse les plus grands services.

«Le Radio» est une entreprise privée, mais les Sociétés de Radiodiffusion de Lausanne et Genève sont largement représentées dans son Conseil. Il paie à ces dernières une importante redevance, calculée sur le nombre de ses abonnés, ce qui absorbe le plus clair de ses bénéfices. Les deux journaux de la Suisse allemande appartiennent aux deux Sociétés de Zurich et de Berne et les bénéfices

qu'ils réalisent sont également utilisés en faveur de notre service des programmes.

Le Comité de la S.S.R. a désigné récemment un quatrième journal pour les besoins de la Suisse italienne, mais il ne pourrait y avoir que des inconvénients à multiplier encore le nombre des journaux servant d'organes pour les publications officielles de la S.S.R. Aussi son Comité, fort de son bon droit et convaincu qu'il agit dans l'intérêt même des écouteurs, n'a pu que s'opposer, par tous les moyens dont il dispose, à toute tentative de renverser par des coups de force l'ordre des choses établi et qui a fait ses preuves.

Les programmes complets, suisses et étrangers, paraissent donc dans les journaux ci-dessus, dits officiels, tandis que nous remettons gratuitement aux journaux quotidiens, qui nous en font la demande, des extraits de programmes conformément aux dispositions de la concession.

Au cours de l'année dernière, des journaux hebdomadaires ont exprimé, à plusieurs reprises, le vœu que les programmes de la semaine leur soient également remis en vue de leur publication dans leurs colonnes.

Estimant que cette publication des programmes de toute la semaine ferait double emploi avec nos journaux officiels, qu'il est de notre intérêt de soutenir, notre Comité soumit la question à l'appréciation de l'autorité concédante qui décida, en juillet 1932, que, d'après les termes de la concession, nous étions tenus de communiquer nos programmes suisses raccourcis aussi bien aux journaux hebdomadaires qu'aux quotidiens, moyennant une indemnité équitable. Elle ajoutait que nous étions libres d'exiger que la publication de ces programmes dans les hebdomadaires n'ait pas lieu avant le samedi matin et que sa décision ne visait que les programmes suisses. L'application de cette décision donna lieu encore à de nombreuses discussions, mais finalement notre Comité se déclara prêt à remettre les extraits des programmes suisses également aux hebdomadaires moyennant une indemnité de dix centimes par abonné et par an.

Mais une maison d'édition de la Suisse allemande émit alors la prétention de recevoir pour ce prix minime non seulement les programmes suisses complets, mais aussi les programmes étrangers dont notre Société est, par contrat, le bénéficiaire exclusif pour la Suisse à titre de réciprocité. Notre Comité refusa naturellement de donner suite à une telle prétention qui n'est conforme ni à l'esprit ni à la lettre de notre concession. Mais ladite maison

d'édition passa outre et publie depuis quelque temps un nouveau journal hebdomadaire de radiodiffusion qui contient des programmes complets, suisses et étrangers, qu'elle se procure par des moyens que nous estimons illicites.

Comme ce conflit soulève d'importantes questions juridiques sur la propriété intellectuelle et industrielle des programmes, la concurrence déloyale, l'enrichissement illégitime, le droit de reproduction des programmes suisses et étrangers (copyright), il est probable qu'il devra être soumis à l'appréciation des tribunaux.

7. *Assurance du personnel.* Le Comité, sur l'initiative de son président, s'est livré à une étude très complète des conditions auxquelles il serait possible de contracter une assurance-vieillesse, invalidité et survivants en faveur du personnel de la S.S.R. et de ses membres. Il s'est adressé à cet effet à trois des plus importantes sociétés d'assurance suisses qui lui ont fait des propositions intéressantes. Cette étude est poursuivie.

Activité de l'administrateur-délégué et de l'Office de la S.S.R. Nous avons déjà exposé dans notre premier rapport le rôle important qui est attribué à ces rouages de notre organisation de la radiodiffusion suisse.

Rappelons que, d'après la concession, c'est à l'administrateur-délégué qu'incombent l'expédition des affaires courantes et la haute surveillance du service des programmes. Il a en outre à veiller à la stricte observation par la Société et ses membres des clauses de la concession relatives aux programmes.

L'administrateur-délégué préside la commission des programmes de la Suisse alémanique, les conférences mensuelles plénières des directeurs et la commission «pro Radio». Il assiste aux réunions bi-mensuelles de la Commission des programmes de la Suisse romande ainsi qu'à certaines réunions des directeurs de la Suisse allemande, enfin il représente la S.S.R. au sein du Conseil de l'Union Internationale de Radiodiffusion.

Il est le trait d'union entre l'administration fédérale et la S.S.R. ainsi qu'entre les diverses sociétés régionales. Il établit également la liaison entre la radiodiffusion suisse et les organismes de radiodiffusion étrangers.

Il accomplit sa tâche avec l'aide de l'Office central dont le siège est à Berne et avec la collaboration du secrétaire de la S.S.R.

Le travail de l'Office se répartit entre les divers services suivants:

Correspondance et traductions,

Classement et archives,

Statistiques,

Presse, informations et dernières nouvelles,

Surveillance des programmes,

Retransmission des programmes étrangers,

Propagande et «pro Radio».

Comptabilité centrale et contrôle de la comptabilité des sociétés régionales,

Questions juridiques, contrats, etc.,

Relations avec l'Union Internationale de Radiodiffusion.

Le secrétariat a échangé environ 500 à 550 lettres par mois dans les 4 langues principales, soit français, allemand, italien et anglais; il a rédigé de nombreux procès-verbaux, rapports et communiqués, 373 documents divers ont été multipliés dans le courant de l'année dernière ainsi qu'un grand nombre d'études et d'exposés sur des questions intéressant la radiodiffusion.

L'Office est en rapport étroit et journalier avec les directeurs des divers studios, soit par correspondance, soit par lignes téléphoniques spéciales. Après les difficultés d'organisation du début, de très bonnes relations se sont peu à peu établies entre les divers rouages de la radiodiffusion suisse.

Nous sommes heureux de constater ici que nous avons continué à trouver auprès des services de la Direction générale des Télégraphes, avec lesquels nous sommes également en rapports constants, le plus grand empressement à nous faciliter notre tâche et de pouvoir saisir cette occasion pour leur en exprimer toute notre reconnaissance.

III.

Enseignement.

Emissions scolaires. En 1932, les émissions scolaires ont continué à l'étranger. Des pays, qui s'étaient montrés réfractaires au début, soutiennent maintenant l'idée de l'enseignement scolaire par radio. Sous les auspices de la Société des Nations, l'Institut International de Coopération Intellectuelle s'est livré à une étude approfondie sur l'emploi de la radiodiffusion dans l'enseignement et vient de faire paraître une brochure d'un grand intérêt, intitulée «La Radiodiffusion scolaire».

En février et mars, le bureau de l'Association suisse des Emissions Scolaires a entrepris en Suisse allemande des émissions de démonstration et d'essais, dont la S.S.R. l'avait chargé. On démontra au personnel enseignant ce que l'on pouvait attendre d'une émission scolaire, puis on se proposa de faire la preuve de son efficacité. 95 écoles prirent part à 12 émissions d'essai différentes, préparées par les studios de Bâle, Berne et Zurich. La direction de ces essais fut confiée au Dr H. Gilomen, professeur du gymnase, à Berne. Les écoles ayant pris part aux essais se répartissent comme suit entre les différents cantons:

Argovie	12	Lucerne	3
Bâle-Ville	8	Soleure	10
Bâle-Camp. . . .	4	St-Gall	9
Berne	19	Zurich	26
Fribourg	5		

soit des écoles primaires, secondaires et de district, avec des élèves à partir de la 7^e année. En outre, trois établissements pédagogiques pour la formation du personnel enseignant, prirent également part aux essais. Dans plusieurs écoles, deux ou trois classes ou davantage y participèrent simultanément ou alternativement. Beaucoup d'écoles profitèrent aussi de ces émissions, sans être entrées en relation directe avec la direction des essais.

Les émissions scolaires exigent une préparation *exceptionnellement* consciencieuse. Les manuscrits doivent être rédigés, rémaniés spécialement en vue du but à atteindre, puis être présentés aux commissions régionales des programmes d'émission scolaire qui sont rattachées aux trois studios. Si, d'une façon générale, les émissions ont eu un bon résultat, cela doit être attribué principalement à cette préparation consciencieuse qui a constamment fait l'objet de recommandations du bureau de l'association suisse des émissions scolaires. La direction des essais, dans un rapport détaillé du 25 mars 1932 sur cette période d'expériences, a constaté, avec statistiques à l'appui, que les écoles y ayant pris part, se sont déclarées, à une immense majorité en faveur de l'introduction définitive des émissions scolaires en Suisse allemande. A cette question posée aux écoles: En supposant une réception irréprochable, estimez-vous que l'émission scolaire est un moyen d'instruction efficace? 79 écoles répondirent par un oui catégorique; une seule répondit non. On peut donc considérer que les émissions scolaires ont fait leurs preuves en Suisse en apportant une aide appréciable

au maître. C'est un moyen de formation à côté de beaucoup d'autres.

La direction des essais proposa donc à l'unanimité au Comité de la S.S.R. d'introduire définitivement l'émission scolaire en Suisse alémanique dès l'automne 1933. Le rapport sur les essais couronnés de succès de février et mars 1932 et le fait reconnu de la valeur de propagande non négligeable de l'émission scolaire en faveur de la radiodiffusion, décida le Comité de la S.S.R. à se prononcer pour son introduction définitive. Le bureau de l'A.S.E.S., avec le D^r H. Gilomen comme président et le D^r Schenker comme délégué de la S.S.R., fut chargé de l'élaboration et de l'exécution d'un programme pour le semestre d'hiver 1932/33. Les travaux préparatoires commencèrent aussitôt et furent poussés de telle façon que dès le milieu d'octobre des émissions scolaires d'une demi-heure purent avoir lieu le matin, deux fois par semaine.

On constata très vite que les écoles qui avaient pris part une fois aux émissions scolaires ne pouvaient plus se passer de ce moyen d'enseignement complémentaire. Les émissions pendant l'hiver 1932/33 furent en général satisfaisantes et souvent même bonnes. A différentes reprises on eu l'occasion d'éliminer des fautes commises antérieurement. Ainsi que le constate un rapport spécial sur ces émissions, on peut enrégistrer avec satisfaction que la radiodiffusion scolaire a pris pied désormais dans la plupart des régions de la Suisse alémanique. (Dans la ville de Berne, par ex. tous les bâtiments scolaires sont munis de récepteurs pour les émissions scolaires.)

Dans la Suisse occidentale, où jusqu'ici la Société romande de radiodiffusion ne donna que des cours professionnels pendant l'hiver, on commence également à s'intéresser à la question. Des travaux préliminaires ont été entrepris, afin de pouvoir commencer les premières émissions scolaires en automne 1933.

L'Ente autonomo per la radiodiffusione nella Svizzera italiana a, de son côté, été chargée par la direction de l'enseignement dans le canton du Tessin, d'étudier les moyens d'introduire également les émissions scolaires au Tessin. La direction tessinoise des essais, qui, à côté du prof. Bianchi de Mendrisio, comprend aussi la direction des programmes de Lugano, a envisagé les premières émissions pour le milieu de février 1933, en tenant compte des expériences faites dans la Suisse alémanique.

IV.

Propagande.

Pro Radio. Etant donné le nombre encore relativement faible de nos concessionnaires à la fin de l'année 1931, nous avons consacré une somme importante dans notre budget de 1932 en faveur d'une action de propagande dite «pro Radio». Celle-ci s'est non seulement révélée comme un moyen efficace pour augmenter le nombre des écouteurs, puisqu'on a vu se produire sur certains territoires travaillés systématiquement une augmentation de 100 à 140%, mais elle est encore allée porter jusque dans les coins les plus reculés de la Suisse l'idée nouvelle de la radiodiffusion et a renseigné la population sur l'organisation, les tâches et les buts de notre Société.

Son activité principale s'est effectuée en territoire suisse-allemanique, spécialement dans les cantons d'Argovie, de Zurich, de Berne et de St-Gall. En moyenne 20 conférences ont été données mensuellement. Elles furent groupées par territoire. En moyenne 200 à 300 personnes ont assisté à chaque démonstration. En outre, des conférences spéciales ont été organisées pour les écoles.

En Suisse romande, de nombreuses conférences ont été données sous les auspices de la Société romande de radiodiffusion dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Valais, Fribourg et dans le Jura bernois.

On commencera cette année la propagande au Tessin, avant l'inauguration de l'émetteur du Monte Ceneri.

Pour illustrer ces conférences, 5 films ont été acquis, l'un se rapporte à l'organisation de la radiodiffusion suisse et à la composition des programmes, deux traitent de questions techniques, un autre décrit les meilleurs moyens de lutter contre les parasites. Le cinquième est un film humoristique montrant les bienfaits de la radio à la campagne.

Considérant que la propagande «pro Radio» était profitable aux commerçants vendeurs d'appareils radiophoniques, une commission composée de représentants de l'administration, de la S.S.R. et des commerçants, et convoquée sur l'initiative de notre office, a cherché à établir un nouveau projet de concession qui devait protéger les commerçants contre la redoutable concurrence déloyale du commerce clandestin qui avait pris une grande extension ces dernières années. Les commerçants s'étaient déclarés

prêts à payer une taxe de frs. 5.-- par appareil vendu, le montant de ces taxes devant servir à augmenter le budget de la propagande et de la lutte contre les parasites.

Par la suite, la D.G.T. a pris la décision de transformer ce projet en une nouvelle concession obligatoire pour tous les commerçants de récepteurs radio-électriques, mais celle-ci n'a malheureusement pas pu entrer en vigueur pour le 1^{er} janvier comme cela avait été prévu, de telle sorte que la continuation de notre action de propagande «pro Radio» a dû être remise à l'étude sur de nouvelles bases pour l'année en cours.

«Pro Radio» a encore édité l'année dernière une affiche qui a été posée dans les bureaux des postes et télégraphes ainsi qu'un prospectus tiré à 130,000 exemplaires, lequel a été remis aux bureaux des téléphones et distribué dans toutes les localités où se donnaient nos conférences de propagande.

Propagande touristique. Le Comité, d'accord avec l'administration, considérant la crise aiguë dont souffrent notre industrie hôtelière et nos entreprises de transports, a décidé de faire une propagande active en faveur de nos centres touristiques pour la saison d'hiver. On a estimé que cette propagande en faveur du tourisme était profitable à nos intérêts nationaux et ne constituait pas une réclame commerciale interdite au sens de l'art. 10 de notre concession.

Dès le mois de décembre 1932, nos deux émetteurs nationaux ont non seulement diffusé chaque jour une brève chronique touristique, mais encore émis fréquemment des communiqués concernant les événements sportifs, les réductions sur les billets de chemins de fer, les trains spéciaux, etc. En outre, de courts reportages, présentés d'une façon attrayante, ont été diffusés en plusieurs langues afin d'attirer l'attention de la clientèle étrangère sur les avantages que lui offraient nos stations d'hiver.

Nous avons également fait quelques essais d'échange de propagande, notamment avec des offices de tourisme hollandais.

Action en faveur des invalides, des aveugles et des chômeurs. Mettant ses émetteurs au service de certains comités de bienfaisance, la S.S.R. a lancé de nombreux appels pour des bonnes œuvres. Elle a notamment appuyé par une propagande effective au microphone des initiatives en faveur des aveugles, des invalides et des chômeurs.

a) *Aveugles:* Secondant l'action entreprise déjà en 1928 par le Radio-Club de Bâle en faveur des aveugles, celui-ci a pu re-

cueillir l'année dernière, grâce au microphone, une somme totale de frs. 60,000.— ce qui a permis de doter 270 aveugles nécessiteux, répartis dans la Suisse entière, de récepteurs radiophoniques.

b) *Invalides*: En octobre 1932, se constitua à Zurich, avec l'appui de la S.S.R., de l'association suisse des radio-clubs et de l'association suisse pour les invalides, un comité d'action dont le but était de mettre des appareils de réception à la disposition des invalides pauvres. A la fin de l'année on avait ainsi recueilli déjà plus de frs. 13,000.— et à Noël un grand nombre d'appareils récepteurs ont pu être distribués à ces malheureux.

c) *Chômeurs*: En plus de nombreuses conférences données sur le problème du chômage et sur les moyens de le combattre, la S.S.R. s'est intéressée à l'installations, dans certains locaux publics de divers centres, des appareils récepteurs qui sont mis à la disposition des chômeurs. Pour ces appareils la D.G.T. a bien voulu renoncer, sur notre demande, à la perception des taxes de concession. Elle a également accordé aux chômeurs possédant un appareil la facilité de payer la taxe annuelle par paiements échelonnés.

Annuaire. La S.S.R. a décidé de publier, pour l'année 1933, son premier annuaire illustré. A cet effet, une commission, composée de l'administrateur-délégué de la S.S.R. et de trois directeurs, a été instituée et il a été possible de le faire paraître dans les deux langues pour Noël 1932. Afin d'atteindre le but de propagande que le Comité avait en vue par le moyen de cet annuaire, le prix en fut fixé à fr. 1.50 seulement.

La première édition allemande de 10,000 exemplaires a été rapidement enlevée, une seconde édition de 3000 exemplaires a pu également être vendue presque entièrement. L'édition française de 4000 exemplaires ne s'est pas vendue aussi facilement mais, finalement, elle a pu aussi être écoulee pour la plus grande part. Mais cette expérience nous engagera à n'éditer qu'une édition à l'avenir, avec légendes dans les 3 langues nationales.

La vente a été grandement facilitée par la collaboration de l'administration des P.T.T. qui, très obligeamment, a mis à disposition de la S.S.R. son personnel et ses offices de télégraphe.

L'annuaire a été accueilli favorablement par la presse; une publicité systématique pour développer sa vente avait été faite au microphone et dans nos journaux officiels.

La même commission s'occupera de l'annuaire pour 1934.

V.

Informations diverses.

1. *Lutte contre les parasites.* Il a été institué, en son temps, une «Commission pour l'étude des perturbations du courant faible par le courant fort» se composant de deux groupes distincts:

- a) groupe pour la protection de la téléphonie et de la télégraphie,
- b) groupe pour la protection de la réception radiotéléphonique et radiotélégraphique.

La commission dans son ensemble est présidée par Mr. le Professeur Dr *W. Kummer*, ingénieur-conseil à Zurich, et les fonctions de vice-président sont confiées à *M. G. Sulzberger*, ingénieur du contrôle du Département fédéral des chemins de fer à Berne. Le secrétariat est assuré par le secrétariat général de l'Association Suisse des Electriciens (A.S.E.) et de l'Union des Centrales Suisses d'Electricité (U.C.S.), à Zurich.

Le second groupe, qui seul nous intéresse, se compose de:

1. La commission d'administration de l'A.S.E. et de l'U.C.S. avec trois représentants;
2. la Direction Générale des Chemins de fer fédéraux avec deux représentants;
3. l'Union d'Entreprises Suisses de transports avec un représentant;
4. la Direction Générale des Télégraphes avec deux représentants;
5. la Société Suisse de Radiodiffusion avec trois représentants;
6. la Société Suisse des Constructeurs de Machines (S.C.M.) avec trois représentants.

Les trois représentants de la Société Suisse de Radiodiffusion sont: *M. Rambert*, administrateur-délégué de la S.S.R., *M. Koblet*, ingénieur, professeur au Technicum de Berthoud, et *M. Luchsinger*, ingénieur, ancien technicien de la Radiogenossenschaft à Zurich.

Ce deuxième groupe se divise à son tour en trois sous-commissions dont:

la première est spécialement chargée de «l'étude des phénomènes produits par le courant fort en général» (appareils destinés à des usages domestiques et appareils de toutes sortes),

la seconde de «l'étude des phénomènes produits par les tramways, et les chemins de fer électriques en particulier»,

et la troisième de «l'étude des phénomènes produits par les lignes aériennes à courant fort (transport de force, etc.).

La commission s'est réunie à Zurich en novembre dernier. Le Président de la sous-commission I lui a présenté un projet de «Directives pour la protection des installations réceptrices de radiotéléphonie contre les perturbations radioélectriques». La sous-commission II a rapporté sur les essais qu'elle avait entrepris sur le réseau des tramways de Bâle. La sous-commission III a procédé à de nombreuses mesures de champ au voisinage de lignes à haute tension.

Cependant, ainsi que notre administrateur-délégué eu l'occasion de le faire observer lors de la réunion de Zurich, c'est à notre avis, la question législative qui devrait actuellement primer la question technique. En effet, l'on sait très exactement aujourd'hui ce qu'il y a lieu de faire pour lutter efficacement contre les perturbations dues à certains moteurs et appareils électriques, mais il conviendrait maintenant d'établir clairement l'obligation de munir les moteurs et appareils perturbateurs neufs de dispositifs de protection ainsi que la responsabilité de ceux qui troublent la radiodiffusion, comme cela existe déjà dans plusieurs pays. Il faut espérer que les pouvoirs publics auxquels incombe le soin d'agir dans ce sens ne tarderont plus à prendre les mesures qui s'imposent.

Signalons aux intéressés la très remarquable étude de Mr. le Dr Buser, chef de division à la Direction Générale des P.T.T. sur le droit en matière de Radiodiffusion (Radiorecht)*. Cette étude, présentée au congrès des juristes suisses à Rheinfelden en 1932, contient un chapitre spécial sur l'état de la question des parasites en Suisse au point de vue législatif et juridique.

L'administration des télégraphes et des téléphones de son côté a organisé un service de recherches des parasites dans les villes principales; ce service est appelé à se développer cette année.

2. *Droits, d'auteurs et compositeurs de musique.* Les accords conclus avec les Sociétés représentant les droits d'auteur ont été complétés en 1932 par une convention avec la Société française des auteurs et compositeurs dramatiques et nous n'avons rencontré aucune difficulté dans ce domaine au cours de l'exercice écoulé. Les droits payés à ces différentes sociétés pendant l'année dernière se sont élevés en tout à frs. 39,565.45.

* Editeur : «von Helbing & Lichtenhahn», Bâle.

3. *Droits des exécutants.* Les exécutants, estimant avoir une sorte de droit d'auteur sur ce qu'ils appellent leurs créations, spécialement en matière d'enregistrement de disques, ont porté leurs doléances devant le Bureau International du Travail.

Le Conseil d'administration du B.I.T., saisi de la question, la mit à l'ordre du jour de la Commission consultative des Travailleurs intellectuels, lors de sa réunion des 18 et 19 mai 1931. Celle-ci déclara, dans une résolution, que, «tout en tenant compte du caractère d'intérêt public que doit avoir la radiodiffusion, il paraît juste de reconnaître au profit des exécutants certains droits à rémunération appropriée» et «qu'il paraît encore juste qu'une protection légale leur soit accordée pour éviter ou réparer le préjudice cause à leur réputation par les reproductions défectueuses ou abusives».

Il ne reste qu'à attendre la suite de cette évolution.

4. *Disques.* Le contrat conclu avec l'Association suisse des grossistes est arrivé à terme le 15 octobre dernier. L'Association de l'Industrie phonographique internationale nous ayant fait savoir qu'elle se proposait de traiter directement avec nous, un nouveau projet de contrat, peu différent de l'ancien, nous a été soumis. Les signatures n'ont pas encore pu être échangées; en attendant, l'ancien contrat a été prolongé.

5. *Enregistrements.* L'enregistrement de la musique et de la parole, soit pour servir de contrôle, soit pour être utilisé pour les émissions, est actuellement entré dans la pratique courante des studios.

Comme contrôle, il permet de s'assurer de la radiogénie de la voix et de la qualité d'une production ou encore de reproduire à volonté une émission critiquée.

Comme élément de programmes il ouvre à la radiodiffusion des possibilités d'enrichissement et de variété de grande valeur. On peut ainsi, après enregistrement d'une production ou d'un discours au studio ou hors du studio, en éliminer les longueurs ou les parties indésirables, et les diffuser au jour et à l'heure les plus propices. Enfin il permet de conserver et de reproduire par la suite, comme avec les disques ordinaires, des exécutions de valeur.

Le mode d'enregistrement le plus courant est l'enregistrement sur disques, qui a été surtout développé par la «Reichsrundfunk-Gesellschaft» allemande, mais on peut également enregistrer par le procédé photo-électrique sur film (employé par la Ravag autri-

chienne) ou par le procédé magnéto-électrique sur bande d'acier (B.B.C. anglaise et E.I.A.R. italienne).

Malheureusement, par manque de ressources, la S.S.R. n'en est encore dans ce domaine qu'aux essais. Nos divers studios ont acquis au cours de l'année dernière des appareils d'enregistrement sur disques provisoires au moyen desquels ils ont pu néanmoins faire certaines expériences intéressantes. Nous espérons bien, lorsque le nombre accru des concessionnaires nous en aura fourni les moyens, pouvoir développer aussi chez nous cet accessoire actuellement presque indispensable à un service de radiodiffusion.

6. *Contrôle de la modulation.* Pour éviter aux appareils des surcharges nuisibles, la modulation de l'onde porteuse par le microphone doit être réglée dans de certaines limites, c'est là une condition essentielle d'une bonne émission tellement qu'on a pu prétendre que le technicien chargé de ce réglage était l'homme le plus important de la radiodiffusion. Le service des essais de la D.G.T. a installé l'année dernière dans son laboratoire un modulateur ce qui lui a permis d'exercer un contrôle sur la modulation des studios et d'y apporter déjà certaines améliorations. On étudie la possibilité d'étendre ce moyen de contrôle à chaque studio.

7. *Programmes et Orchestres.* L'élaboration et l'exécution des programmes sont, comme on le sait, du domaine exclusif des Sociétés régionales.

Le compte-rendu de l'activité de leur Comité et de leur Direction respectifs, dans ce domaine, fait l'objet d'un rapport détaillé qu'ils soumettent à leurs membres. Un exposé succinct de cette activité, pour chaque Société, est annexé au présent rapport.

Le Comité de la S.S.R. a décidé, déjà en 1931, d'affecter une somme importante à l'entretien de deux orchestres permanents, l'un pour la Suisse allemande, l'autre pour la Suisse romande.

L'orchestre du groupe de Beromunster a son siège à Zurich; il se compose de 35 musiciens. Celui du groupe de Sottens ne comptant jusqu'ici que 25 musiciens, la Commission romande de radiodiffusion a conclu, au printemps dernier, un accord avec la Société de l'Orchestre de la Suisse romande pour lui permettre d'offrir à ses auditeurs, plus particulièrement en hiver, des concerts comportant des œuvres qui nécessitent un plus grand nombre d'exécutants. A titre d'essai, le radio-orchestre romand se produisit pendant les quatre mois d'été au studio de Lausanne et le

reste de l'année au studio de Genève. Cet accord n'a pas donné entière satisfaction; il sera modifié pour l'année en cours.

Comme il n'est guère possible, avec les ressources dont nous disposons, d'entretenir des orchestres permanents complets comme il en existe dans les grands pays étrangers, nous cherchons à porter notre effort sur la qualité des musiciens et des résultats intéressants ont déjà pu être obtenus sous ce rapport. Nous espérons pouvoir encore les développer cette année.

Malheureusement on éprouve d'assez grandes difficultés à trouver de bons artistes pour certaines catégories d'instruments, plus spécialement d'instruments à vent. Nous tenons naturellement à occuper le plus possible d'artistes suisses mais, d'autre part, nous ne pouvons pas transiger sur la valeur des artistes car, nous le répétons, la raison d'être d'orchestres réduits comme les nôtres est leur qualité. Si donc pour tel ou tel instrument spécial un étranger est nettement supérieur à un Suisse, nous devons lui donner la préférence, mais nous nous heurtons alors souvent à des oppositions intéressées, qui n'ont rien à voir avec l'art, et auxquelles les autorités donnent parfois leur appui d'une façon qui n'est pas toujours compréhensible.

Quoi qu'il en soit, notre Comité et ceux des Sociétés régionales continueront à vouer toute leur attention à la question des orchestres qui a une grande importance.

8. *Retransmissions étrangères.* Grâce à l'Union Internationale de Radiodiffusion et à son Office de Genève, ces retransmissions de pays à pays sont devenues tout-à-fait courantes. Les principaux centres d'émission sont actuellement reliés entr'eux par des câbles internationaux à fréquence musicale, de sorte qu'au point de vue technique la distance entre le microphone et la station d'émission est indifférente.

En 1932, 70 auditions étrangères ont été retransmises par nos postes suisses (voir le tableau à la fin de ce rapport). Elles ont été en général bien réussies et très appréciées des auditeurs ainsi qu'en témoignent de nombreuses lettres.

Ces retransmissions sont organisées par l'Office de la S.S.R. après entente avec les directeurs des deux groupes de Beromunster et de Sottens. Un certain nombre d'entr'elles ont été diffusées par les deux stations nationales.

Nous avons donné nous-mêmes un concert international le 20 octobre 1932, organisé par le studio de Berne et qui comportait l'exécution d'une grande œuvre chorale, à la fois nationale et

d'une haute valeur artistique, «Huttens letzte Tage», musique de Ernst Kunz.

Il convient de mentionner également les échanges de programmes avec les Etats-Unis organisés, à titre d'expérience, sur l'initiative des deux grandes sociétés de radiodiffusion américaines, la National Broadcasting Company et la Columbia Broadcasting System.

VI.

Union Internationale de Radiodiffusion.

Activité de l'U.I.R. et Conférence de Madrid. L'Union Internationale de Radiodiffusion ne s'est réunie qu'une fois l'année dernière, soit du 1^{er} au 7 juin à Montreux.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et voté le budget pour 1932-1933.

La question la plus importante dont son Conseil a eu à s'occuper a été la préparation de l'action qu'elle devait entreprendre pour défendre les intérêts de la radiodiffusion à la Conférence Radiotélégraphique Internationale de Madrid. Cette conférence mondiale, qui réunissait les délégués de 68 Etats, et a duré plus de 3 mois (de septembre à décembre 1932), avait pour but de reviser la Convention de Washington de 1927, c'est-à-dire de procéder entr'autres à une réadaptation des diverses bandes de longueurs d'ondes attribuées aux services intéressés.

Le travail accompli par l'Union, et plus spécialement par sa commission technique, fut des plus utiles. Il aboutit à une décision de la Conférence qui chargeait l'U.I.R. de présenter un projet de plan de répartition des longueurs d'ondes attribuées à la radiodiffusion par la Conférence de Madrid, ce projet devant servir de base de discussion lors de la Conférence qui doit réunir les administrations gouvernementales européennes à Lucerne dans le courant du mois de mai de cette année pour la révision du plan de Prague de 1929.

Toute cette activité présente un grand intérêt pour la Suisse, car notre administration fédérale devra chercher à obtenir une troisième longueur d'onde pour notre pays ensuite de la prochaine mise en service de la station tessinoise du Monte Ceneri. Elle cherchera sans doute à obtenir l'attribution d'une onde longue qui, dans un pays aussi accidenté que le nôtre, permettrait, à puissance égale, d'assurer un service beaucoup plus efficace qu'avec une onde moyenne. Cette onde pourrait ensuite être avantageusement

utilisée suivant les circonstances par l'une ou l'autre de nos stations nationales, les deux autres étant alors assurées d'une place satisfaisante dans les ondes moyennes.

Les commissions juridique et de rapprochement ont étudié diverses questions relatives entr'autres au droit sur les émissions, au droit des exécutants, aux radio-centrales, aux échanges internationaux de programme, etc.

Le Conseil de l'U.I.R. et ses commissions se sont encore réunis à Bruxelles en février dernier pour discuter le projet de plan de la nouvelle répartition des longueurs d'onde dont l'élaboration lui a été officiellement confiée à Madrid par les gouvernements de la région européenne.

Ce projet de plan a donné lieu à de longues et délicates discussions puis a été finalement approuvé par le Conseil dans sa séance du 22 février et adressé au gouvernement gérant de la Confédération de Lucerne, c'est-à-dire au gouvernement de la Confédération Suisse.

VII.

Renseignements financiers et statistiques.

Les ressources mises à la disposition de la S.S.R. par l'administration fédérale en 1932 se sont élevées à la somme de frs. 1,500,000.— sur une recette totale de frs. 2,930,000.— produite par les taxes de concession. Sur ce montant, frs. 890,000.— ont été répartis aux sociétés régionales et frs. 375,000.— aux groupes de Beromunster et de Sottens pour les orchestres permanents. La Société suisse de radiodiffusion a dépensé en outre frs. 67,000.— en chiffres ronds pour droits d'auteurs et subventions pour programmes exceptionnels, frs. 59,000.— pour propagande et frs. 92,000.— pour frais généraux. L'excédent des recettes a été de frs. 6327.39. Avec le report de 1931, le solde actif se monte à frs. 11,655.70, reporté à nouveau.

L'emploi de la recette totale produite par les taxes de concession se répartit comme suit, en pour-cent:

<i>Direction Générale des Télégraphes</i> (voir le détail des catégories de dépenses à la page suivante)		%	48,8
<i>Société Suisse de Radiodiffusion</i> :		%	
Frais de programmes	33,3		
Frais généraux	11,8		
Divers	6,1	51,2	
		<u>100</u>	

La répartition en pour-cent de la part des recettes de concession attribuée à la Société Suisse de Radiodiffusion (francs 1,500,000.—) est la suivante:

	%
Frais de programmes	65
Frais généraux	23
Divers	12
	<u>100</u>

**Comment utilise-t-on le droit annuel de frs. 15.—
pour concession de postes récepteurs.**

Chaque concessionnaire payant un droit annuel de frs. 15.—, soit, en chiffres ronds, 29 centimes par semaine, ou 4 centimes par jour, voici comment cette somme se répartit entre les divers services de la radiodiffusion suisse:

Direction générale des télégraphes:

(Intérêts et Amortissement du capital d'installations, Frais d'exploitation et d'entretien des stations d'émission et du réseau, Dépenses pour la perception des droits d'audition, Contrôle des antennes, Recherche des postes clandestins, Lutte contre les parasites, etc.) frs. 7.32

Société suisse de radiodiffusion:

Dépenses pour programmes

Exécutants, Personnel et Frais d'émissions	frs. 2.69	
Orchestres Suisse allemande et Suisse romande	» 1.92	
Frais de retransmission de programmes étrangers	» —.04	
Services d'informations	» —.10	
Droits d'auteurs	» —.24	» 4.99

Frais généraux:

Personnel et Administration	frs. —.88	
Loyers	» —.36	
Frais de bureaux et divers	» —.54	» 1.78

Divers:

Amortissement mobilier et matériel studios	frs. —.23	
Action de propagande « pro Radio » . . .	» —.30	
Divers	» —.16	
Réserves et excédent de recettes	» —.22	» —.91

frs. 15.—

Statistiques.

Nombre des écouteurs. Comme nous l'avons indiqué au début de ce rapport, le nombre total des écouteurs (abonnés à la télédiffusion et radiocentrales compris) s'est élevé à 231,397 à fin 1932 contre 150,021 à fin 1931, soit 5,69% de la population contre 3,69% l'année précédente (voir le détail sur les graphiques en annexe).

On trouvera également plus loin un graphique (communiquée par l'Office de l'Union Internationale de Radiodiffusion), indiquant le nombre total des écouteurs pour chaque pays à fin 1931 et 1932.

Emissions. Le nombre des heures d'émission a été en chiffres ronds de 2770 pour Sottens et 2800 pour Beromünster.

Les émissions se répartissent comme suit:

	Sottens	Beromünster
Musique (non compris radio-orchestres)	25,2 %	24,3 %
Radio-orchestres	19,0 %	19,2 %
Disques	22,4 %	20,7 %
Conférences	17,0 %	19,9 %
Services d'informations (dernières nouvelles, bulletins, météorologiques, cours de bourse, etc.	9,0 %	7,1 %
Littérature	4,6 %	7,5 %
Reportages	2,8 %	1,3 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

(Voir le dernier graphique.)

Transmissions hors studios.

Les deux tableaux ci-après donnent un aperçu des transmissions qui ont été effectuées en dehors des studios (concerts, chœurs, fêtes locales, reportages, etc.):

en Suisse romande		en Suisse allemande	
de Genève	94	de Zurich	25
» Lausanne	86	» Berne	25
» Montreux	58	» Bâle	49
» Fribourg	19	» Fribourg	3
» Neuchâtel	12	» Lucerne	3
» La Chaux-de-Fonds	11	» St-Gall	3
		» Bienne	2

Des transmissions ont également eu lieu des localités ci-après sur l'émetteur de Sottens: Airolo, Bâle, Berne, le Brassus, Bulle, les Diablerets, Estavayer, Fontainemelon, Gstaad, Lac Lé-

man (bateau), Landeron, Lavey, Le Locle, Leysin, Martigny, Monthey, Montagnes neuchâteloises, Morges, Morat, Moutier, Nyon, Porrentruy, Romont, St-Maurice, Territet, Tramelan, Vevey, Villars, Zermatt;

sur l'émetteur de Beromunster: Aarau, Airolo, Baden, Bodensee, Gelterkinden, Genève, Hérissau, Interlaken, Jungfrauoch, Klausen, Konolfingen, Langenbruck, Lausanne, Naefels, Oerlikon, Selzach, Sempach, Spiez, Trogen, Wipkingen, Zermatt.

Retransmissions étrangères.

	Sottens		Beromunster		Sottens et Beromunster		Total	
	Nombre	Temps Heures	Nombre	Temps Heures	Nombre	Temps Heures	Nombre	Heures
Allemagne	3	6.05	15	22.00	6	17.00	24	45.05
Autriche	1	2.10	2	2.00	8	15.00	11	19.10
France	8	13.05	1	1.30	5	9.45	14	24.20
Grande Bretagne	4	4.20	1	1.30	2	3.25	7	9.15
Hongrie	1	1.15	—	—	—	—	1	1.15
Italie	1	0.30	2	4.55	2	1.40	5	7.05
Norvège	1	0.50	—	—	—	—	1	0.50
Pologne	1	1.30	—	—	—	—	1	1.30
Tchécoslovaquie .	1	0.45	—	—	2	3.45	3	4.30
Etats-Unis	—	—	—	—	3	2.45	3	2.45
	21	30.30	21	31.55	28	53.20	70	115.45

Répartition par genres d'émissions.

	Sottens		Beromunster		Sottens et Beromunster		Total	
	Nombre	Temps Heures	Nombre	Temps Heures	Nombre	Temps Heures	Nombre	Heures
Concerts	10	13.05	10	10.45	15	28.10	35	52.00
Opéras	6	12.55	5	13.25	7	17.35	18	43.55
Radiodrames . . .	—	—	1	1.00	—	—	1	1.00
Conférences et discours .	—	—	1	1.15	3	2.10	4	3.25
Reportages	5	4.30	4	5.30	3	5.25	12	15.25
	21	30.30	21	31.55	28	53.20	70	115.45

Société romande de Radiodiffusion.

Comité.

Président:

**Ch. Baud*, chef de service au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce Lausanne

Vice-présidents:

**W. Haenni*, chef de service au Département de l'Intérieur (Valais) Sion
E. Bujard, notaire Aubonne

Membres:

M. Mayor de Rahm, pasteur Morges
**Alf. Blanc* Montreux
A. Borel, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Instruction publique et des cultes Neuchâtel
**Dr. R. Chable*, médecin Neuchâtel
**M. Ducommun*, essayeur-juré Chaux-de-Fonds
Dr. Brasey, directeur du Technicum Fribourg
**Mr. Delabays*, président de la section fribourgeoise de la S.R.R. Fribourg
J. Trottet, électricien, président de la section valaisanne de la S.R.R. Monthey
**Ch. Annen*, directeur des Téléphones et Télégraphes de l'arrondissement de Lausanne Lausanne
Mr. Lambelet, chef de service à la Ville de Lausanne Lausanne
Mr. Brielmann, professeur, président de la section jurasienne de la S.R.R. Porrentruy
*Membres du Comité de Direction.

Directeur:

Ed. Müller Lausanne

Vérificateurs des comptes:

J. Volken, préposé au Service des automobiles, Département de Justice et Police Sion
L. Braillard, employé à la Banque Populaire Suisse Fribourg

De par son organisation spéciale, la Société Romande de Radiodiffusion, qui a son siège à Lausanne, constitue au sein de la Société Suisse de Radiodiffusion, dont les membres sont ou des sociétés coopératives ou des sociétés anonymes, un groupement démocratique par excellence. En effet, la Société Romande de Radiodiffusion est une société simple ne poursuivant aucun but lucratif, n'agissant en toutes circonstances que comme un organe d'utilité publique et dont tout sansfiliste peut faire partie moyennant une très modique cotisation annuelle.

La Société Romande de Radiodiffusion comprend des sections régionales: vaudoise, valaisanne, neuchâteloise, fribourgeoise, jurassienne et une sous-section des Montagnes neuchâteloises. Elle est administrée par un Comité directeur où siègent des délégués de chacune des sections régionales.

Une convention passée avec la Société des Emissions Radio-Genève pour l'exploitation en commun de l'Emetteur national suisse romand de Sottens a institué une Commission romande de Radiodiffusion composée de 2 délégués de Radio-Genève et de 2 délégués de la Société Romande de Radiodiffusion; les deux directeurs de Lausanne et Genève assistent également à ses séances qui ont lieu, dans la règle, tous les 15 jours. Elle est chargée de décider de tous sujets touchant aux programmes à radiodiffuser par l'Emetteur national.

Cette convention établit que les retransmissions provenant des cantons romands autres que Genève et Vaud et les relais de la Suisse et de l'étranger n'absorberont pas plus que 40% des heures d'émission hebdomadaires et que le temps disponible en dehors de ces retransmissions est à disposition, à droits égaux, entre Vaud et Genève:

La constitution de la Société Romande de Radiodiffusion assure aux cantons de la Suisse romande, autres que Genève et Vaud, la possibilité de collaborer aux émissions de notre station nationale, ce qui permet de faire appel aux meilleures forces artistiques littéraires et musicales du pays romand. Une telle organisation risquait de conduire à l'éparpillement et à la glorification de valeurs insuffisantes mais grâce à une utilisation rationnelle des forces suivant le principe que la Radiodiffusion est faite pour l'agrément et l'instruction des auditeurs et non pour la satisfaction des exécutants, ce qui aurait pu paraître un écueil en 1931 est devenu au contraire en 1932 un élément de variété pour nos programmes.

Radiogenossenschaft in Zürich.

Vorstand

Präsident:

*H. Gwalter, Ingenieur, Zürcherstrasse 67 Höngg

Vizepräsident

*Th. G. Koelliker, Ingenieur, Keltenstrasse 32 Zürich

Mitglieder

*J. Baumann, Stadtrat, Stadthaus "

*A. W. Glogg, Redakteur der N. Z. Z. "

*G. Graber, Direktor des offiziellen Verkehrs-
bureaus "

*Dr. ing. S. Guggenheim "

*E. Günther, Direktor "

Felix Huonder, Zentralsekretär "

Dr. Th. Jäger, Direktor der Schweiz. Bankgesell-
schaft "

*E. Kaeser, Kreistelegraphendirektor "

Dr. Emil Landolt, Sekretär der Finanzdirektion
des Kantons Zürich "

Dr. H. Oprecht, Nationalrat "

F. Ringwald, Direktor der Zentralschweizeri-
schen Kraftwerke Luzern

Prof. Dr. A. Rothenberger Trogen-St. Gallen

A. Säuberli, Rektor Brugg

Dr. S. Theilacker, Theater A.-G. Zürich

*Mitglieder des leitenden Ausschusses.

Direktion

Dr. Jakob Job

Kontrollstelle

E. Ebinger, Finanzinspektor der Stadt Zürich Zürich

E. Reiser, Bücherexperte "

Die Radiogenossenschaft in Zürich (R.G.Z.) hat ein Jahr ruhiger Entwicklung hinter sich. In ihrer Leitung ist ein Wechsel eingetreten; Direktor E. Günther ist nach sechsjähriger, verdienstvoller und erfolgreicher Tätigkeit auf Ende des Jahres 1931 zurückgetreten. An seiner Stelle wurde Dr. phil. Jakob Job von Birmensdorf-Zürich zum Direktor gewählt. Der ausscheidende Leiter, Herr E. Günther, wurde von der Generalversammlung zum Mitgliede des Vorstandes ernannt. Im übrigen ist die Zusammensetzung sowohl des Vorstandes als auch des Personals, unverändert geblieben.

Als wichtigste Angelegenheit fällt ins Berichtsjahr die Beschlussfassung der Generalversammlung über den Bau eines eigenen Studio-Gebäudes. Im Laufe des Sommers konnte dieses bereits in Angriff genommen werden; seine Fertigstellung ist auf Anfang April 1933 zu erwarten. Damit erhält Radio Zürich, das sich seit Jahren mit ganz unzulänglichen Räumen begnügen musste, sein eigenes Heim, das allen Anforderungen, die heute an ein Studio-Gebäude gestellt werden müssen, entsprechen dürfte.

In der Programmgestaltung wurde darauf geachtet, jene Linie innezuhalten, die notwendig ist, um ein bestimmtes Niveau der Darbietungen zu wahren, ohne daneben die beliebten volkstümlichen Sendungen zu vernachlässigen. Erfreulicherweise konnten im Berichtsjahre die Opern-Uebertragungen aus dem Stadttheater Zürich wieder aufgenommen werden, und zu den Uebertragungen von Sinfoniekonzerten aus der Zürcher Tonhalle gesellten sich zum ersten Male einige aus St. Gallen und eine aus Luzern. Die verschiedenen regionalen Gebiete wurden durch spezielle Sendungen berücksichtigt, sei es durch Uebertragungen, durch Reportagen oder kantonale oder regionale Abende im Studio.

Das Schweizerische Radioorchester, das dem Studio Zürich zugeteilt ist, konnte im Berichtsjahre durch sechs Musiker erweitert werden. Es zählt nun insgesamt 35 Mitglieder. Diese Erweiterung kam den Programmen insofern zugute, als nun auch Werke aufgeführt werden können, deren Besetzung bis anhin eine Sendung verunmöglichte.

Die Jahresrechnung zeigt ein normales Bild. Trotz erhöhter Programmspesen bleibt ein kleiner Ueberschuss, der es erlaubt, das Genossenschaftskapital wie bis anhin zu verzinsen.

Société des Emissions Radio-Genève.

Conseil de Direction.

Président:

* *M. Haissly*, avocat Genève

Vice-Président:

* *A. Pelligot*, industriel »

Membres:

* *M. Hochstaetter*, professeur »

* *E. Dufresne*, directeur de la Société Coopérative de
Consommation »

* *E. Fischer*, industriel »

M. Bissat, régisseur »

R. Borsa, fonctionnaire à la Société des Nations »

P. Bouvier, Société d'assurance « La Genevoise » »

P. Collin, chef du Réseau téléphonique »

M. Delessert, ing.-géomètre officiel »

A. Drocco, secrétaire de l'Union des Syndicats du canton
de Genève »

C. Kubick, Agence Télégraphique Suisse »

Ed. Pigeon, ingénieur »

Ed. Privat, journaliste »

J. Reut, employé aux P.T.T. »

Ch. Rosselet, député, directeur de l'Imprimerie populaire »

A. Rossier, industriel »

F. Roumieux, anc. greffier à la Cour de Justice »

P. Trachsel, directeur de l'Association des Intérêts de
Genève »

* Membres du Bureau.

Directeur:

F. Pommier »

Vérificateurs des comptes:

M. Reymond, industriel »

E. Pulver, fondé de pouvoirs »

Si l'exercice 1931 a été marqué, à Radio-Genève, par divers événements importants comme le changement de l'Administration de la Société et l'installation de Radio-Genève dans les locaux de la rue du Jeu de l'Arc, l'exercice 1932, par contre, s'est déroulé plus uniformément, bien qu'activement.

Le Conseil de direction, qui compte actuellement 19 membres a siégé chaque mois sauf en été, et le Bureau s'est réuni, lui, tous les 8 jours, où à peu près.

Le personnel comprend, à fin 1932, outre le Directeur (et chef des programmes), une secrétaire, deux techniciens dont l'un est speaker, une dactylo et un concierge.

Etant donné la présence au studio de Genève de l'Orchestre Radio Suisse Romande, Radio-Genève a dû s'agrandir et occupe actuellement 3 étages, au lieu des deux envisagés en 1931.

En 1932, les programmes ont été augmentés de nouvelles rubriques, entr'autres la «Radio-Chronique», donnée alternativement par Genève et Lausanne, le soir à 19 h., et qui permet d'introduire, par des interviews et des commentaires d'actualité, un peu de vie dans les programmes.

A Genève, 1932 a marqué l'épanouissement et la constitution définitive des «Broadcasting Serenaders», orchestre fantaisie et jazz symphonique constamment en progrès et qui nous vaut nombre d'appréciations flatteuses de Suisse et de l'étranger.

Nous nous occupons, naturellement, de garder le contact avec la S.D.N. et quant au Désarmement, les chroniques qu'en fait Me. Suès valent à Radio-Genève les sympathies d'innombrables auditeurs suisses et étrangers. Notre collaborateur a le don de commenter les travaux de la S.D.N. et les problèmes internationaux sous une forme à la fois documentée, chaleureuse et impartiale.

Tout en améliorant nos programmes musicaux et en encourageant les efforts de divers groupements de musique ancienne et moderne, nous avons augmenté quelque peu la proportion des émissions parlées, du théâtre en particulier, et, nous souvenant que l'on nous reproche volontiers, dans certains milieux, d'avoir des programmes trop sévères, nous avons donné, de temps en temps, quelques émissions plus populaires en essayant toutefois de ne pas tomber dans la vulgarité, ce qui n'est pas toujours facile!

Enfin, l'Orchestre que nous a fourni, en 1932, la Société de l'Orchestre de la Suisse Romande nous a causé bien des soucis: l'arrangement était boiteux, pour plus d'une raison; aussi la Commission Romande de Radiodiffusion ne l'a-t-elle pas renou-

velé en 1933, ce dont il semble que nous devons avoir tout lieu de nous féliciter!

Signalons, pour terminer, que Radio-Genève a organisé en 1932, deux concours dotés de prix. L'un, littéraire, pour la fourniture d'un sketch radiophonique, l'autre, musical, pour une suite d'orchestre tenant compte des nécessités de la Radio.

Les résultats ont été décevants, en littérature tout au moins: un seul accessit a été décerné par le jury.

Espérons qu'avec le temps, les auteurs voudront bien considérer la Radio comme quelque chose d'autre qu'un amusement et qu'ils se rendront compte du magnifique moyen d'expression qu'ils négligent!

Radiogenossenschaft Bern.

Vorstand

Präsident

**Hans Lauterburg*, Fürsprecher Bern

*Vizepräsident

Nationalrat *Fritz Joss*, Regierungsrat "

Mitglieder

A. Bentli, Buchdrucker Bern-Bümpliz

Nationalrat *R. Grimm*, Gemeinderat "

C. Hager, Kreistelegraphendirektor "

Stadtammann Oberst *W. Hirt* Solothurn

**Dr. Bruno Kaiser*, Kaufmann Bern

Ed. Küenzi, Präsident der Kursaal Schänzli A.-G. "

**Dr. R. Lüdi*, Direktor der Schweiz. Depeschent-Agentur "

Ernst Nussbaum, Ingenieur, Sektionschef der O.T.D. "

Charles Perret, Vize-Direktor der Spar- & Leihkasse "

Nationalrat *E. Perrier*, Staatsrat Freiburg

Alb. Stäuble, Direktor des offiziellen Verkehrsbureaus Bern

Dr. Max Weber, Leiter der Schweiz. Arbeiterbildungszentrale "

Werner Zulliger, Lehrer Studen bei Biel

Die mit * bezeichneten Herren bilden den Betriebsausschuss.

Direktion und künstlerische Leitung

Dr. Kurt Schenker Bern

Rechnungsrevisoren

Ad. Hurst, Kaufmann Bern

Dr. A. Lang, Sekretär beim Internationalen Bureau der Telegraphenunion "

1932 war das siebente Geschäftsjahr der Radiogenossenschaft Bern, die am 15. August 1925 gegründet wurde und am 19. November 1925 aus dem frühern Studio im Kursaal Schänzli ihren Programmbetrieb aufnahm.

Die Geschäfts- und Senderäume der Radiogenossenschaft Bern befinden sich seit dem Herbst 1931 im neuen Sendehaus an der Schwarztorstrasse 17. Die neuen Einrichtungen, die in Anbetracht des ständigen Personalmangels für den Betrieb besonders rationell disponiert werden mussten, haben sich im Berichtsjahre ausgezeichnet, vorab auch akustisch, bewährt. Wie den andern Studios der Schweizerischen Rundspruch-Gesellschaft wurden Radio Bern von der Obertelegraphendirektion neue Verstärkerapparaturen und Mikrophone zur Verfügung gestellt.

Dem Programmdienst wurde selbstverständlich, und zwar in erster Linie, alle Sorgfalt zugewendet. Trotz den beschränkten, zur Verfügung stehenden Mitteln konnten gegenüber den Vorjahren die Darbietungen abermals verbessert werden. Insgesamt wurden etwa 120 musikalische Abendprogramme, ungefähr ebenso viele Mittags- und Nachmittagskonzerte, über 450 Vorträge, Frauen- und Kinderstunden, Predigten und literarische Darbietungen, auf den Landessender Beromünster gegeben. Uebertragen wurden 11 grosse Konzertveranstaltungen aus der Stadt Bern. Im Studio gelangten zehn Opern, neun Operetten und Singspiele, 19 Hörspiele in hochdeutscher Sprache und 17 Hörspiele im Dialekt zur Aufführung. Sieben Hörspiele wurden aus Auftrag von Radio Bern geschrieben, die alle, neben drei weitem Stücken, bei Radio Bern uraufgeführt wurden. Eine grosse Anzahl von Sketchs ist in dieser Aufstellung nicht enthalten. Durch 15 kleinere und grössere Reportagen wurde der Hörerschaft der Kontakt mit dem täglichen Leben vermittelt. Leider konnten verschiedene andere Programmzweige bis jetzt noch nicht mit derselben Sorgfalt ausgebaut und verbessert werden. Indessen erhofft man hier durch mehr finanzielle Mittel und eine bescheidene Personalvermehrung im Jahre 1933 weitere Fortschritte zu machen.

Die der Radiogenossenschaft Bern gehörende offizielle Radiozeitung «Schweizer Radio-Illustrierte» — «Sri» — verzeichnete 1932 eine weitere erfreuliche Entwicklung. Die regelmässige Auflage beträgt zurzeit etwa 50,000 Exemplare. Die Zeitung war in der Lage, den schweizerischen Rundspruch durch ihre Propagandatätigkeit und die Berner Programmkasse durch finanzielle Zuschüsse erfreulich zu unterstützen.

Radio-Genossenschaft Basel.

Vorstand

Präsident

**A. Freuler*, Generaldirektor der Schweiz. Treuhand-Gesellschaft Basel

Vizepräsident

**Dr. R. Schwabe*, Präsident des Basler Stadttheaters „

Mitglieder

R. Calini, Architekt „

O. Ess, Präsident des Schweiz. Radioverbandes „

Dr. E. Jenny, Sekretär des Departement des Innern,
Delegierter der Regierung des Kantons Baselstadt „

F. Jent, Redaktor der National-Zeitung „

**Dr. O. Kaiser* „

V. Kilchsperger „

F. Kugler, Chef der Schweiz. Depeschenagentur, Dele-
gierter der Regierung des Kantons Baselstadt „

Dr. W. Lüthy Binningen-Basel

F. Mattmüller, Dipl. Elektrotechniker Basel

Dr. O. Meyer, Direktionssekr. d. Schweizer Mustermesse „

P. Scheuchzer, Dipl. El.-Ing. „

W. Wever, Direktor der Publicitas A. G. „

**J. Wolf*, Dipl. El.-Ing. „

*Mitglieder des leitenden Ausschusses.

Direktion

Dr. Emil Notz Basel

Kontrollstelle

Dr. F. Burkart, Schweizerischer Bankverein Basel

H. Rutishauser, Direktor der Basler Handelsbank „

Das Jahr 1932 ist für die Entwicklung von Radio-Basel in verschiedener Hinsicht von Bedeutung gewesen. Nachdem im Vorjahre der Vorstand neu konstituiert worden war, hatte er unter der Leitung seines Präsidenten, Herrn Generaldirektor *A. Freuler*, grosse technische und administrative Aufgaben zu lösen. Die wichtigste war wohl der Bau und die Einrichtung des neuen Sendehauses im Margarethenpark. Bevor wir aber in unserm kurzen Bericht darauf eintreten, sind vorerst noch einige *Mitteilungen allgemeiner Natur* über die Zusammensetzung und Tätigkeit der Organe unserer Gesellschaft vorzuschicken.

Die *7. ordentliche Generalversammlung der R.G.B.* fand am 25. April 1932 statt.

Der *Vorstand* und der *Betriebsausschuss* erledigten die laufenden Geschäfte in vier bzw. zehn Sitzungen. — Bei den ständig wachsenden Anforderungen an das Verwaltungs- und Betriebspersonal, durch die notwendige sorgfältige Vorbereitung und Ausarbeitung der Programme und dem regen Interesse der rasch zunehmenden Hörerschaft, war die Arbeit ohne Personalvermehrung nicht mehr zu bewältigen. Auf Anfang Juni wurde zur Entlastung der Direktion und des Bureaus ein Buchhalter und Korrespondent eingestellt.

Am *7. Februar 1932* konnte der Umzug aus dem alten Studio in das vollständig umgebaute Parkhaus St. Margarethen bewerkstelligt werden. Im neuen Sendebäude verfügt die R.G.B. über 18 Räume. Diejenigen der Verwaltung befinden sich im Erdgeschoss, die eigentlichen Senderäume im 1. Stock. Zur Vervollkommnung unserer technischen Ausrüstung erhielten wir, wie auch alle andern schweizerischen Studios, von der O.T.D. eine moderne Verstärker-Apparatur, System *Western*, mit zugehörigem Kondensator-Mikrophon, während unsere alten, noch brauchbaren Marconi-Verstärker zur Erhöhung der Betriebssicherheit als Reserveapparatur dienen.

Am *22. Februar 1932* fand die in bescheidenem Rahmen gehaltene *Eröffnungsfeier* des neuen Sendehauses statt. Am Eröffnungsakt, der durch eine kurze, schlichte Ansprache des Präsidenten eingeleitet wurde, nahmen Vertreter schweizerischer und kantonaler Behörden und Verwaltungen, der S.R.G., der Schwesterngenossenschaften, prominente Wissenschaftler, Künstler, Basler Finanz- und Handelsleute, ferner Abgeordnete der Radiovereinigungen und zahlreiche Vertreter der Presse teil.

Das *Programmwesen* erfuhr im Berichtsjahr durch intensive Zusammenarbeit der deutschschweizerischen Studios wesentliche

Verbesserungen. Besondere Erwähnung verdient der von Radio-Basel durchgeführte Italienischkurs, der einen unerwarteten Erfolg erzielte, indem weit über 20,000 Exemplare des Lehrbuches von Kursteilnehmern im In- und Auslande bezogen worden sind.

Im Vortragswesen suchten wir in stetiger Fühlung mit den beiden andern deutschschweizerischen Studios abwechselnd Belehrendes, Unterhaltendes und Erbauliches zu bieten, wobei ausser philosophischen, historischen, naturwissenschaftlichen Themata auch hygienische, juristische, wirtschaftliche und andere Fragen aus dem praktischen Leben behandelt wurden. Für die Kammermusik-, Solisten-, Chor- und Unterhaltungskonzerte, sowie für die besonders gepflegte Gruppe Hörspiel, Singspiel, Operette und kleine Oper standen uns die besten einheimischen Kräfte zur Verfügung, worunter Mitglieder des Basler Stadttheaters, des Konservatoriums, das Orchester der Allgemeinen Musikgesellschaft, das Basler Kammerorchester, die Basler Liedertafel, der Basler Bachchor u. a. Vereinigungen, sowie verschiedene prominente auswärtige Gäste. Durch die Uebertragung von 7 Sinfoniekonzerten unter Dr. *Felix Weingartners* Leitung, sowie einzelner Aufführungen der Basler Italienischen Festspiele, verschiedener Chor- und Orgelkonzerte aus dem Basler Münster und nach längerer Unterbrechung neuerdings wieder durch Uebertragung von Opern und Operetten aus dem Stadttheater, konnte den Hörern viel Interessantes aus dem regen kulturellen Leben Basels vermittelt werden, wobei auch das folkloristische Element und auch der reine Unterhaltungs-Rundspruch zu ihrem Rechte kamen.

Im Verlaufe des Berichtsjahres ist die zehngliedrige *Programm-Kommission von Radio-Basel*, die unter dem Vorsitz von Herrn Dr. *R. Schwabe* der Programmleitung als beratendes Organ zur Seite steht, um fünf weitere Mitglieder erweitert worden. Die Radio-Genossenschaft Basel ist in der *deutschschweizerischen Programm-Kommission*, deren Hauptaufgabe in der Aufstellung von allgemeinen Richtlinien, sowie in der Kritik der Programmgestaltung der Sendegruppe Beromünster besteht, durch die Herren *A. Freuler*, Dr. *Schwabe* und Dr. *Notz* vertreten.

Die Zahl der Radiohörer im Basler Sendegebiet, die in den ersten Jahren nach der Eröffnung des ersten Studios im Juni 1926 nur langsam zunahm, ist seit 1930 mit der Inbetriebsetzung seines neuen, stärkeren Lokalsenders sprunghaft gestiegen. Ende 1930 betrug die Zahl der Radiokonzessionäre im Sendekreis Basel 7471, bei einer Zunahme von 2868 im Verlaufe des Jahres. Bis

zum Ende des folgenden Jahres wurde durch eine Zunahme von 6615 die Ziffer 14,086 erreicht. Auf Ende 1932 schnellte nach einem bisherigen Höchstzugang von 8984 Konzessionären die Ziffer auf 23,070 empor, was einer Hörerdichte von 8% entspricht. Dazu ist zu bemerken, dass nach der Zahl der konzessionierten Radioempfänger auf 100 Einwohner in den fortgeschrittensten Radioländern zu schliessen — für Dänemark beträgt heute die Hörerdichte 14,2% —, die Grenze der Sättigung in unserm Sendegebiet noch nicht so bald erreicht sein wird.

Nachdem nun auch Radio-Basel ein modern eingerichtetes Sendehaus besitzt, wird es unsere vornehmste Aufgabe sein, in edlem Wettstreit und reibungsloser Zusammenarbeit mit den Schwestergenossenschaften, nach Massgabe der uns von der S.R.G. zur Verfügung gestellten finanziellen Mittel, in gediegenen Programmen schweizerische Kultur und im besonderen auch baslerische Eigenart zu pflegen und über den Landessender unsern Miteidgenossen in der engeren Heimat und in der Fremde zu vermitteln.

Ostschweizerische Radio-Gesellschaft St. Gallen.

Vorstand.

Präsident:

Dr. *M. Ritter*, Vorsteher der Gewerbeschule St. Gallen

Vize-Präsident:

Prof. Dr. *Rothenberger* Trogen

Mitglieder:

<i>E. Knuop</i> , Sekundarlehrer	Romanshorn
<i>C. Meule</i> , Bahnbeamter	Chur
<i>F. Trümpy</i> , Adjunkt des Kantonsingenieurs	Glarus
Dr. med. <i>E. Hildebrand</i>	Appenzell
Dr. <i>W. Müller</i> , Musikdirektor	St. Gallen

Im Vorstand trat nur insofern ein Wechsel ein, als Herr Prof. Dr. Rothenberger, der Begründer unserer Gesellschaft, als Präsident zurücktrat und dafür Herr Dr. Ritter mit diesem Amt betraut wurde.

Die Ergebnisse der im Winter 1931/32 durchgeführten Rundfrage über die Empfangsverhältnisse des deutschschweizerischen Landessenders in der Ostschweiz wurden in einem Bericht zusammengefasst und der Generaldirektion der Post- und Telegraphenverwaltung zugestellt sowie in der «Sirz» veröffentlicht. Aus der Antwort der Generaldirektion ging hervor, dass sie diesem für die Ostschweiz noch sehr unbefriedigenden Zustand ebenfalls volle Aufmerksamkeit widmet und die beste Besserungsmöglichkeit in einer Aenderung der Wellenlänge erblickt. Wir hoffen, dass bei der endgültigen Regelung dieser Angelegenheit die Besserung der Empfangsverhältnisse in der Ostschweiz als gewichtiger Faktor gegenüber Gründen zweiten Ranges betrachtet werden wird.

Die O.R.G. konnte ihren Mitgliederbestand um vier Klubs vermehren. Der Vorstand behandelte die laufenden Geschäfte in vier Sitzungen. Infolge der bisher ungenügenden Berücksichtigung der Ostschweiz in der Programmgestaltung des Landessenders, versuchten wir eine Neuregelung in dem Sinne zu erreichen, dass

uns ein bestimmter Kredit für Uebertragungen einzuräumen sei. Da sich die O.T.D. dem widersetzte und das Departement sich dessen Stellung anschloss, wurde vorläufig ein anderer Weg beschritten, wobei als Grundlage für die Uebertragungen die Genehmigung durch die Programmkonferenz und den Vorstandsdelegierten angenommen wurde. Es wird sich zeigen, ob diese Regelung uns auf die Dauer zu befriedigen vermag.

Von den ausgeführten Uebertragungen seien die Reportage vom St. Galler Jugendfest (nebst Vortrag am Vorabend mit Zapfenstreich), das Unterhaltungskonzert des städtischen Orchesters St. Gallen anlässlich der Radio-Ausstellung und die drei Sinfoniekonzerte des Winters 1932/33 erwähnt, von denen dasjenige mit Cassadò (Cello) ins Berichtsjahr fiel. Ferner gelang es, zu erreichen, dass der Markt-Bericht von Altstätten regelmässig von Beromünster gegeben wird.

Für die Uebertragungen aus der Tonhalle St. Gallen wurden einige bescheidene Installationen erforderlich, welche Angelegenheit mit der Hauseigentümerin vertraglich geregelt wurde.

Ferner beschloss der Vorstand die Leistung eines Beitrages an Versuche zur Unterdrückung der Tramstörungen, welche in St. Gallen im Einvernehmen mit der O.T.D. ausgeführt werden sollen und welche auch für andere elektrische Bahnen in der Ostschweiz von Bedeutung sein können.

Ente autonomo per la radiodiffusione nella Svizzera italiana.

Consiglio Direttivo.

Presidente:

On. *Guglielmo Canevascini*, Consigliere di Stato Bellinzona

Vice-Presidente:

On. Avv. *Bixio Bossi*, Consigliere Nazionale Lugano

Membri:

On. Avv. *Riccardo Rossi*, Consigliere Nazionale Mendrisio
On. Avv. *Francesco Borella*, Consigliere Nazionale Chiasso
On. Avv. *Enrico Celio*, Direttore del Dipartimento
della Pubblica Educazione Bellinzona
Arch. *Americo Marazzi* Lugano
Ing. *Eugenio Frieden* Locarno
Alberto Antognini, Industriale Giubiasco
Avv. *G. B. Nicola* Roveredo (Grigioni)

Direttore:

F. A. Vitali Lugano

Commissione di Revisione:

Arch. *A. Marazzi* Lugano
Ing. *E. Frieden* Locarno

Contrariamente alle previsioni, nel 1932 non si è potuto avere l'inaugurazione dell'emettitore nazionale per la Svizzera italiana, sul Monte Ceneri. Nel medesimo anno in cui la radiofonia svizzera prese un'enorme sviluppo, l'Ente autonomo dovette limitare la sua attività all'installazione di un nuovo «Studio», ad un numero limitato di ritrasmissioni per la Svizzera interna e per gli abbonati al radiotelefono della rete ticinese.

Il consiglio direttivo, nominato dal Consiglio di Stato, ri riuni tre volte, approvando i lavori amministrativi della Commissione esecutiva, la costruzione e l'arredamento dello Studio al Campo Marzio e la preparazione dei futuri programmi. La commissione esecutiva, composta dagli On. *Canevascini, Bossi, Borella e Rossi*, amministrò e diresse in 17 sedute l'operato della radiostazione.

Il 14 maggio il Consiglio comunale di Lugano sanzionò a voto unanime il testo della convenzione tra il comune di Lugano e l'Ente Autonomo. Il credito votato, ha permesso la costruzione di uno studio moderno, conforme alle ultime esperienze della radio-tecnica. La disposizione dei locali è stata risolta in modo ideale. Le quattro sale d'emissione: il salone grande per l'emissione di concerti orchestrali, corali, ecc., la sala di musica da camera, la cabina per la dizione e il locale per l'annunciatrice, permettono un lavoro razionale.

La stazione di prova della R.S.I., dal 22 maggio al 31 dicembre, ha trasmesso per 355 ore complessive. La diramazione dei nostri programmi fu resa possibile dall'amministrazione delle P.T.T. che introdusse il radiotelefono in tutta la Svizzera e pregò la nostra stazione di completare ogni giorno il programma proveniente dalla Svizzera interna con emissioni in lingua italiana. A quest'uopo l'Amministrazione federale mise a nostra disposizione uno studio provvisorio nel palazzo della Posta di Lugano. Le emissioni si effettuarono dalle ore 12 alle 12.40 e dalle 19.30 alle 20.00, durante la stagione estiva, mentre per i mesi d'inverno si è reso necessario un anticipo di un quarto d'ora sul programma serale.

Si cercò di effettuare le emissioni con il minimo dispendio di mezzi riducendo i programmi alla trasmissione di dischi, concerti dell'Orchestra del Kursaal di Lugano ed a conferenze. Verso la fine dell'anno si amplificò il programma con dialoghi, interviste, ritrasmissioni fuori studio e radiocommedie.

Gli abbonati al radiotelefono furono a fine dicembre 352. La pubblicazione del nostro programma sui giornali, la costruzione al Campo Marzio e sul Ceneri, le serate di propaganda organizzate a Lugano ed a Chiasso, le 14 emissioni per la Svizzera interna su-

scitarono il vivo interesse del pubblico ed ebbero un'influenza sull'incremento degli utenti di apparecchi a lampade che, nonostante le attuali difficili condizioni di ricezione, da 2483 alla fine del 1931 salirono a 3140 alla fine del 1932.

Furono inoltre effettuati due collegamenti con stazioni italiane per ritrasmissioni d'opere. Il successo ottenuto incoraggiò la C.E. ad incaricare la S.S.R. a studiare la possibilità di ritrasmissioni regolari dall'Italia.

L'apertura dell'emettitore della Svizzera italiana fu a suo tempo segnalata per la primavera del '32. Dalle dichiarazioni della D.G.T. risulta che il considerevole ritardo è dovuto alle difficoltà delle trattative col dipartimento militare. I lavori incominciarono soltanto nel mese di luglio.

La nuova stazione si trova veramente in una situazione ideale, al punto di congiunzione dei tre centri principali del Ticino: Bellinzona, Lugano e Locarno. L'edificio per il macchinario contiene tutti gli apparecchi, tipo Marconi, in un piano solo. Se il lavori non subiranno ritardi per cause impreviste, le emissioni di prova potranno essere iniziate nel mese di aprile 1933; l'inaugurazione e la messa in servizio definitiva potrebbero aver luogo nel mese di giugno.

L'amministrazione federale sottomise a suo tempo al nostro esame il rapporto degli esperimenti effettuati con una piccola stazione volante per stabilire la futura onda del Ceneri. La Commissione Esecutiva rispose dopo un attento esame, di aver piena fiducia nell'operato dell'amministrazione federale, purchè si tenga conto che ogni paese ticinese debba poter ricevere bene le emissioni. Il 18 luglio ebbe luogo una seduta col rappresentante della Direzione generale dei telegrafi, ove venne discusso il delicato problema della scelta dell'onda. La D.G.T. ci aveva proposto le due onde di 680 e 760 metri. Esse hanno l'inconveniente di trovarsi in una gamma che venne riservata dalle conferenze internazionali di Washington e di Madrid ai servizi telegrafi. Alla sede della S.S.R. a Berna raccomandano una lunghezza d'onda fra 1000 e 1250 metri. Una frequenza situata in questa gamma sembrerebbe favorevole per il Ceneri, perchè le onde lunghe hanno un raggio d'azione diretto molto più esteso che le onde medie, ciò che rappresenterebbe un grande vantaggio in una contrada così accidentata come la Svizzera italiana. La decisione definitiva è rimandata alla prossima riunione internazionale delle autorità radiofoniche che si riuniranno nel mese di maggio a Lucerna.

Uno dei compiti più nobili della stazione della S.I. sarà l'intro-

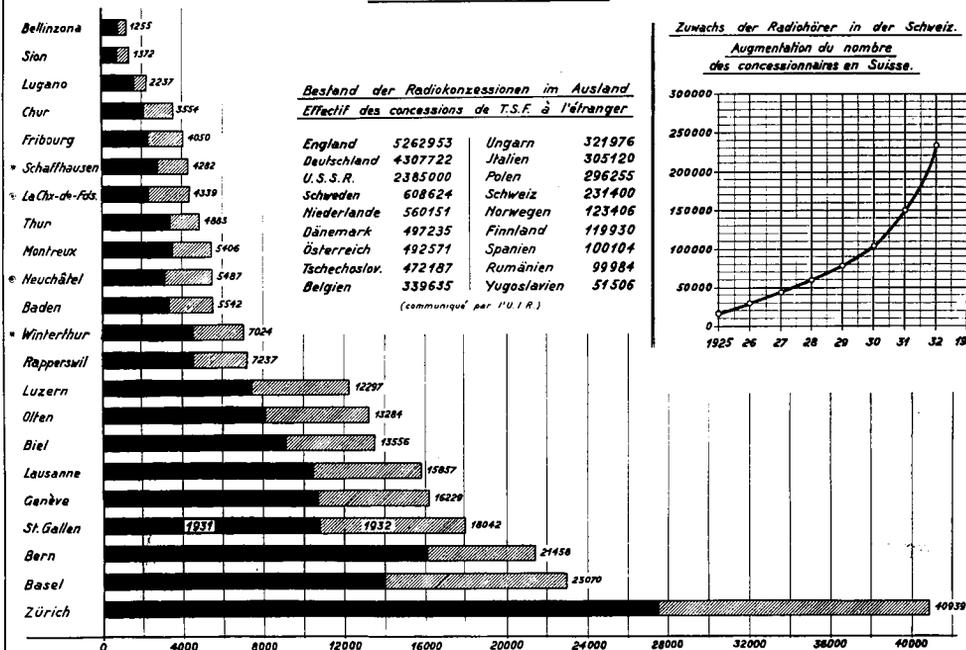
duzione della radio nelle scuole. Specialmente nel nostro Cantone con le sue valli isolate, la radio può compiere una vera missione culturale e complementare in modo efficace l'opera d'insegnamento e d'educazione del maestro. L'Associazione che Oltr' alpe dirige la radioscuola svizzera, il «Schweizerischer Schulfunkverein» ha nominato membro del suo comitato direttivo il Prof. *Bianchi* di Mendrisio, quale rappresentante della Svizzera italiana. Anche il direttore della nostra stazione fa parte della suddetta commissione. Venne inoltrata domanda alla D.G.T. per ottenere il permesso di effettuare, in primavera, senza l'obbligazione di versare la tassa di concessione, un corso sperimentale. La domanda fu accolta.

La Commissione Esecutiva concluse un contratto coll'Istituto editoriale ticinese, per la pubblicazione di un radioprogramma in lingua italiana, organo ufficiale della S.S.R.

Parlando del futuro lavoro bisogna distinguere tra la continuazione delle emissioni per il radiotelefono e le emissioni del Ceneri. Per i programmi diramati mediante telefono, non sono da attendersi grandi sorprese. La massima economia è assolutamente necessaria, perchè ristrettissimi sono i mezzi per il nostro secondo anno di attività, considerando che lo Studio di Lugano dovrà svolgere da solo, come terza stazione nazionale, ogni giorno un programma completo. Il 1933 dimostrerà quali saranno le prospettive di una trasmittente della Svizzera italiana; il risultato ci dirà se le forze artistiche del nostro paese ed i generosi sacrifici finanziari della Svizzera interna potranno portarla in breve all'altezza delle altre due stazioni svizzere, che godono fama europea.

Bestand der Radio Konzessionen nach Baunetzgruppen
auf 31. Dezember 1932.

Total des concessionnaires de T.S.F. par groupe de réseaux
au 31. décembre 1932.

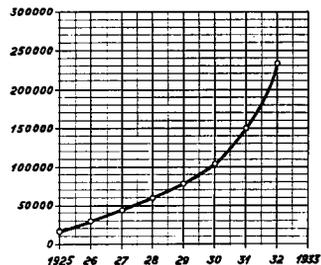


Bestand der Radiokonzessionen im Ausland
Effectif des concessions de T.S.F. à l'étranger

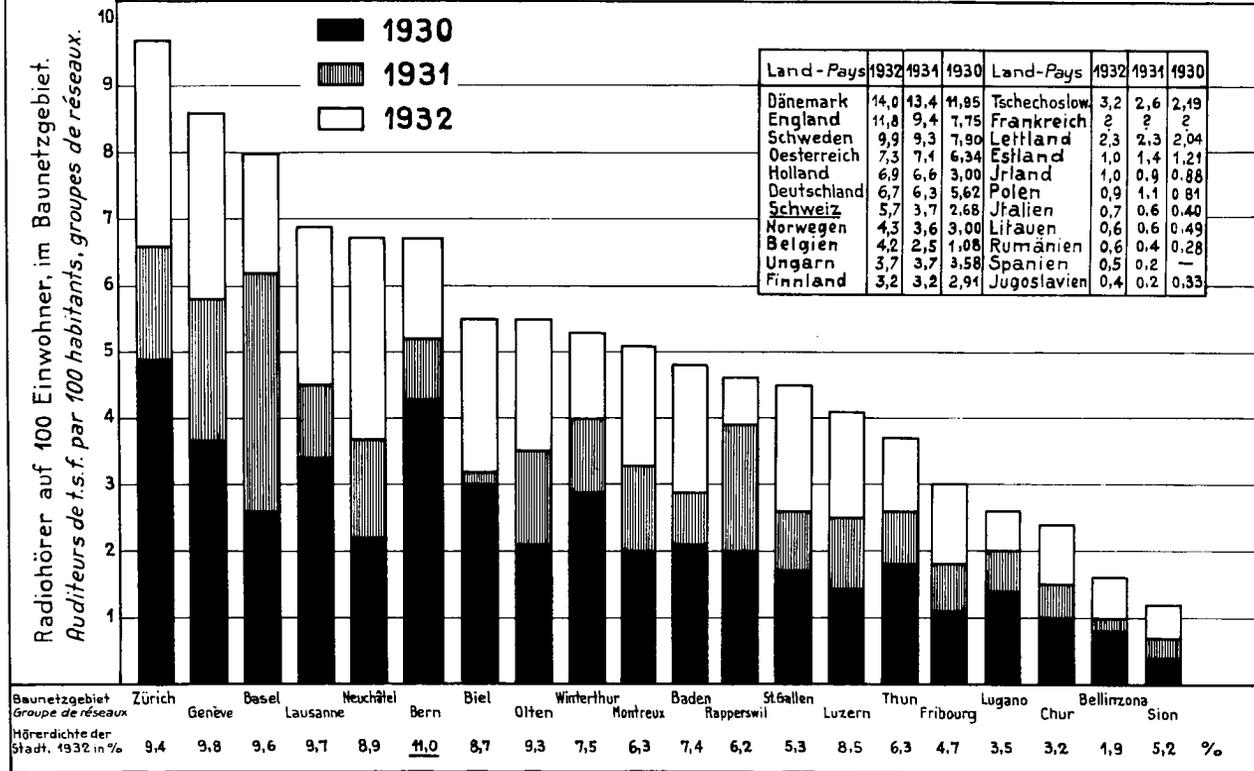
England	5262953	Ungarn	321976
Deutschland	4307722	Italien	305120
U. S. S. R.	2385000	Polen	296255
Schweden	608624	Schweiz	231400
Niederlande	560151	Norwegen	123406
Dänemark	497235	Finnland	119930
Österreich	492571	Spanien	100104
Tschechoslov.	472187	Rumänien	99984
Belgien	339635	Jugoslawien	51506

(communiqué par l'U. I. R.)

Zuwachs der Radiohörer in der Schweiz.
Augmentation du nombre
des concessionnaires en Suisse.



Dichte der Radiohörer - *Densité des auditeurs de t.s.f.*



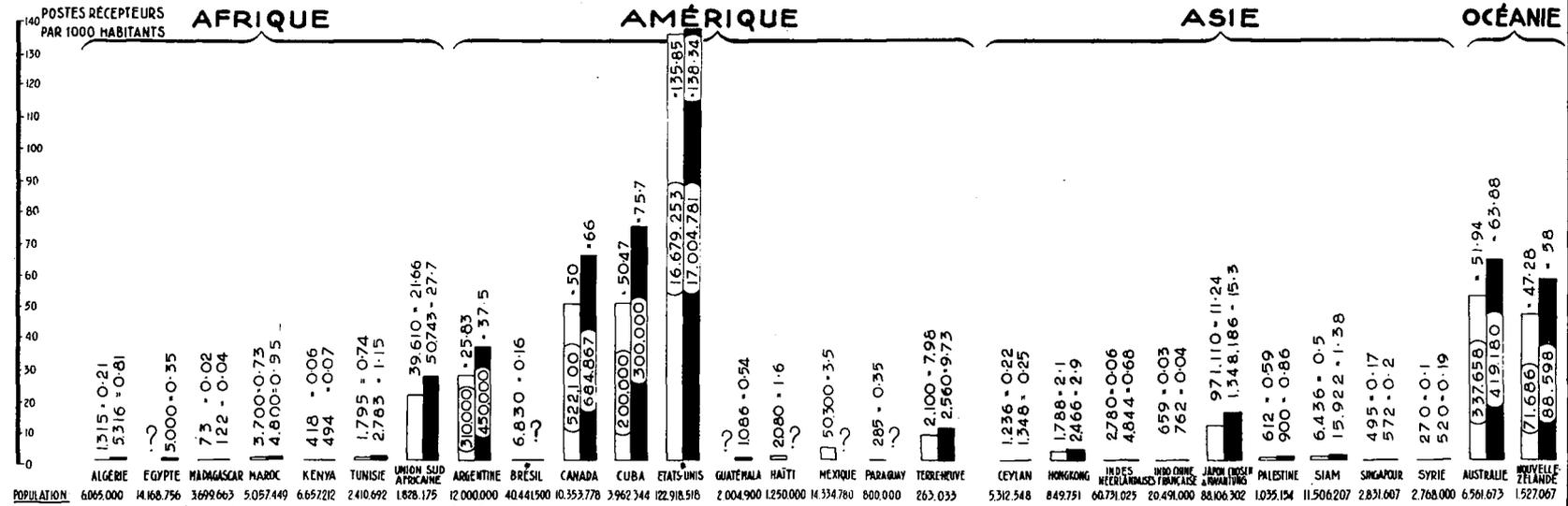
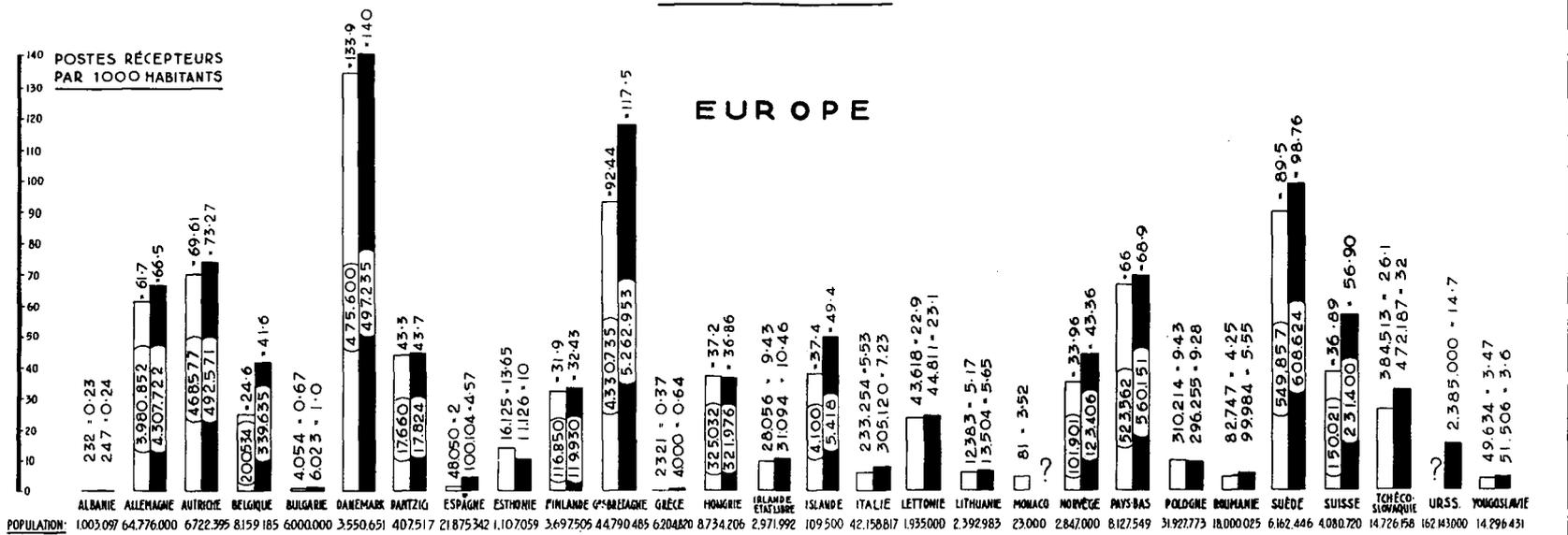
Dichte der Radiohörer im Vergleich zu derjenigen der Telephonhörer.
Densité des concessionnaires de radio comparée à celle des abonnés au téléphone.

IV

Rang N ^o	Telephon - Teilnehmer - Abonnés				Rang N ^o	Radiohörer - Concessionnaires radio					
	1931		1932			1931		1932			
	Teilnehmer Abonnés	pro 100 Einwohner par 100 habitants	Teilnehmer Abonnés	pro 100 Einwohner par 100 habitants		Radiohörer Conc. radio	pro 100 Einwohner par 100 habitants	Radiohörer Conc. radio	pro 100 Einwohner par 100 habitants		
1	Genève	17.919	9.549	18.736	9.984	1	Zürich	27.585	6.555	40.939	9.727
2	Zürich	38.403	9.125	41.086	9.762	2	Genève	10.722	5.714	16.229	8.648
3	Basel	19.211	6.656	20.451	7.086	3	Basel	14.086	6.162	23.070	7.993
4	Lausanne	14.390	6.929	14.922	6.535	4	Lausanne	10.524	4.966	15.857	6.944
5	Bern	19.245	6.100	20.481	6.443	5	Bern	16.147	5.118	21.455	6.749
6	Neuchâtel	8.965	6.104	9.044	6.163	6	Neuchâtel	5.429	4.219	9.826	6.696
7	Montreux	6.212	5.835	6.168	5.793	7	Olten	8.159	3.101	13.284	5.530
8	St.Gallen	22.495	5.266	23.060	5.789	8	Biel	9.197	3.165	13.556	5.504
9	Thun	6.390	4.847	6.624	5.024	9	Winterthur	7.361	3.956	11.306	5.261
10	Chur	6.940	4.705	7.236	4.905	10	Montreux	3.526	3.312	5.406	5.077
11	Lugano	3.991	4.672	4.173	4.885	11	Baden	3.354	2.914	5.542	4.776
12	Luzern	13.592	4.533	14.349	4.780	12	Rapperswil	4.558	2.876	7.237	4.566
13	Rapperswil	7.194	4.539	7.527	4.749	13	St.Gallen	10.778	2.523	18.042	4.529
14	Biel	10.647	4.245	10.913	4.431	14	Luzern	7.479	2.494	12.297	4.101
15	Winterthur	9.095	4.888	9.518	4.429	15	Thun	3.405	2.583	4.883	3.704
16	Olten	9.904	3.732	10.389	4.325	16	Fribourg	2.283	1.778	4.050	2.967
17	Baden	4.497	3.907	4.851	4.181	17	Lugano	1.659	1.942	2.237	2.618
18	Bellinzona	2.955	3.710	3.136	3.937	18	Chur	2.144	1.453	3.554	2.409
19	Fribourg	3.944	3.071	4.342	3.181	19	Bellinzona	824	1.035	1.255	1.575
20	Sion	2.911	2.531	3.207	2.787	20	Gion	801	0.696	1.372	1.192
	Durchschnitt		5.629		5.907		Durchschnitt		3.689		5.690

DÉVELOPPEMENT DE LA RADIODIFFUSION

DIAGRAMME PRÉPARÉ SUR LA BASE DES CHIFFRES INDICÉS À L'OFFICE INTERNATIONAL DE RADIODIFFUSION - GENÈVE
PAR LES ADMINISTRATIONS D'ÉTAT,* MONTRANT L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES POSTES RÉCEPTEURS EN 1932



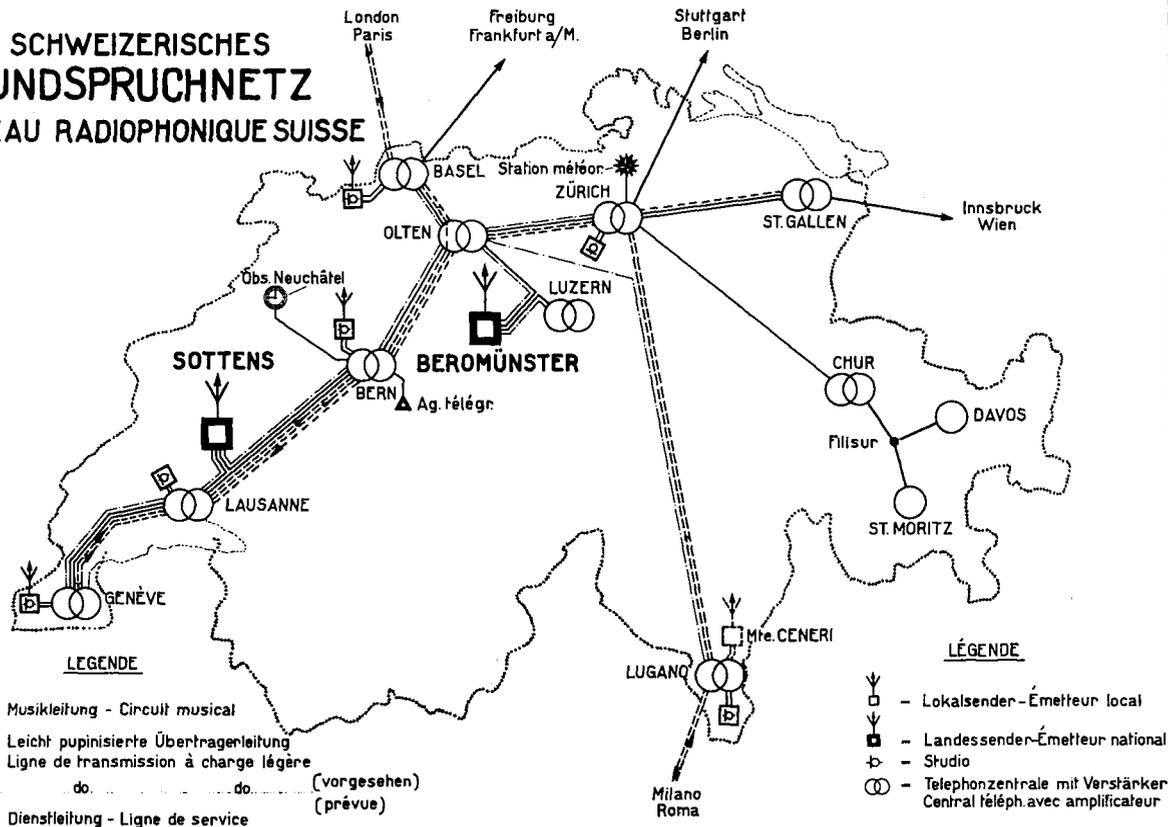
* Les chiffres pour les Etats-Unis d'Amérique ne sont qu'une estimation officielle et représentent une moyenne entre deux chiffres.
Ceux du Brésil et de l'Espagne représentent les récepteurs enregistrés; toutefois on estime que le nombre réel des récepteurs existants est beaucoup plus considérable.

On ne peut pas obtenir de chiffres pour la France et un certain nombre d'Etats de l'Amérique du Sud, étant donné qu'il n'existe dans ces pays ni système de licence, ni aucun contrôle sur les postes récepteurs utilisés.

ÉTABLI PAR
L'OFFICE INTERNATIONAL DE RADIODIFFUSION
19 Cours des Bastions - GENÈVE - Mars 1933

SCHWEIZERISCHES RUNDSPRUCHNETZ

RÉSEAU RADIOPHONIQUE SUISSE



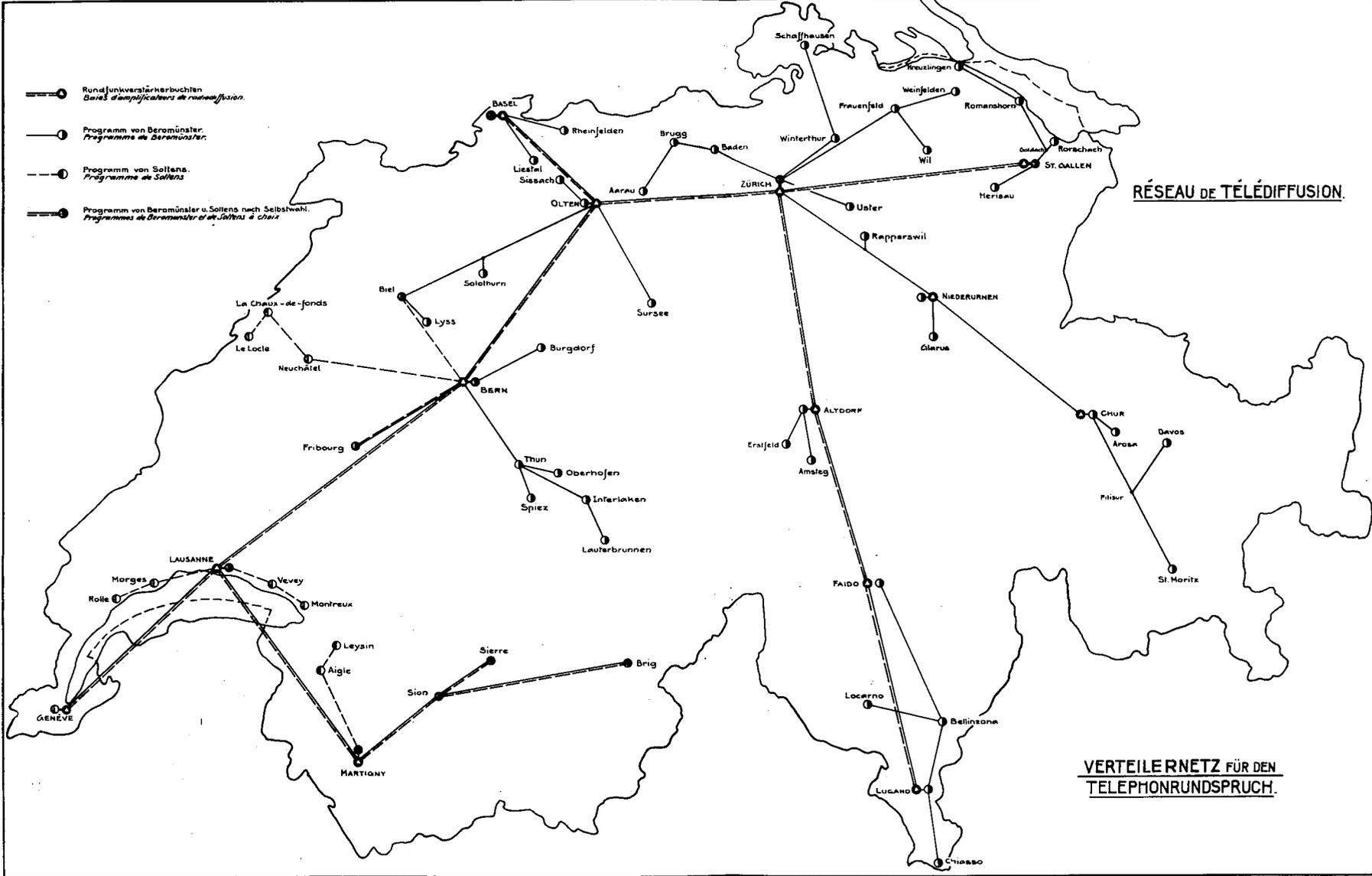
LEGENDE

- Musikleitung - Circuit musical
- - - - - Leicht pupinisierte Übertragenleitung
Ligne de transmission à charge légère
- · · · · do do (vorgesehen)
(prévus)
- · - · - Dienstleitung - Ligne de service

LEGENDE

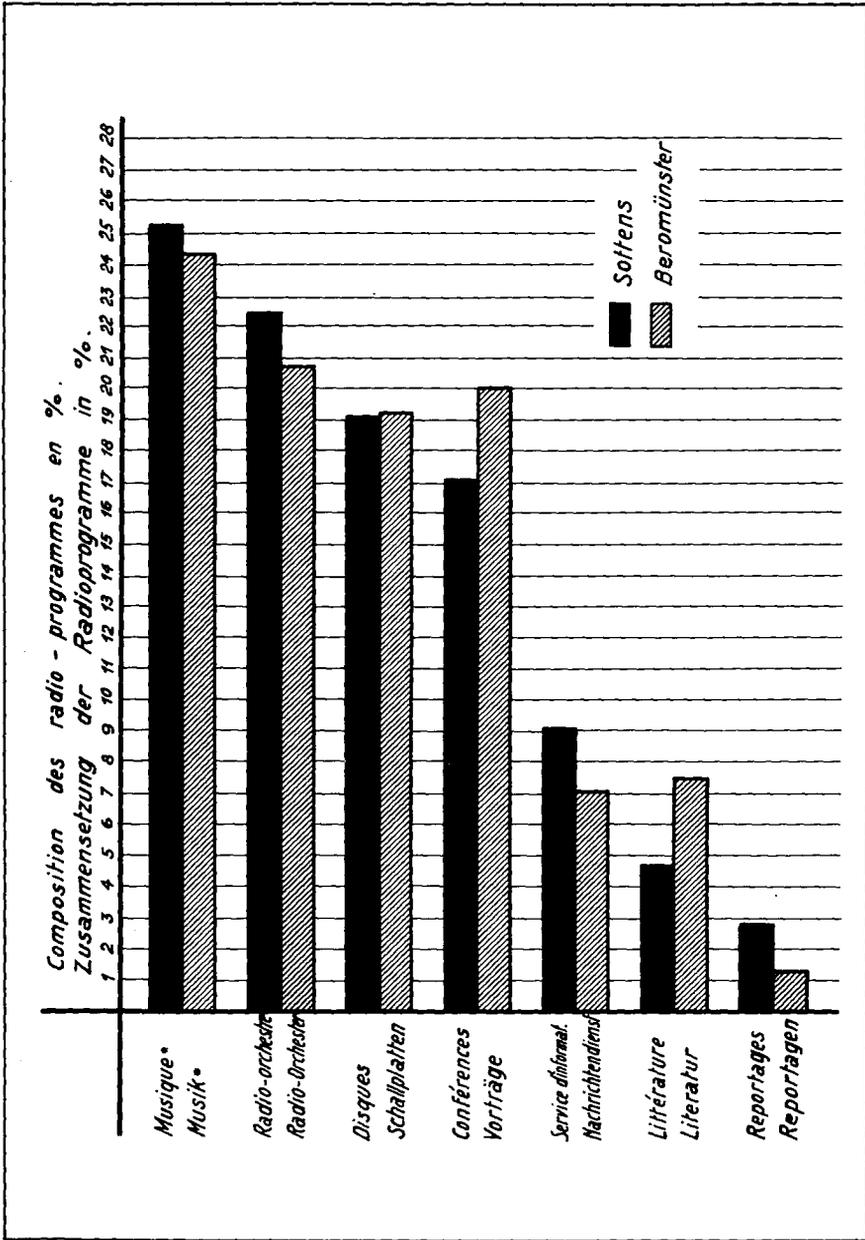
- ⏏ - Lokalsender - Émetteur local
- ⏏ - Landessender - Émetteur national
- ⏏ - Studio
- ⊙ - Telephonzentrale mit Verstärker
Central téléph. avec amplificateur

-  Rundfunkverleerkerbuchten
Baies d'amplificateurs de radiodiffusion.
-  Programm von Beromünster.
Programme de Beromünster.
-  Programm von Solothurn.
Programme de Solothurn.
-  Programm von Beromünster u. Solothurn nach Selbstwahl.
Programme de Beromünster et de Solothurn à choix.



RÉSEAU DE TÉLÉDIFFUSION.

VERTEILERNETZ FÜR DEN TELEPHONRUNDSPRUCH.



* Non compris exécutions par radio-orchestres.
- Darbietungen von Radio-Orchestern nicht inbegriffen.

+S

SP 12